



## **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**

### **Présentation des comptes administratifs 2024**

---

**Conseil communautaire du 26 juin 2025**

## Table des matières :

I.	Introduction	3
II.	Rappel des orientations ayant présidé à la construction du budget primitif 2024	5
1.	Les espaces publics : priorité du mandat	5
2.	Une gestion rigoureuse des ressources	6
3.	Des efforts dans la gestion des déchets	7
4.	Retour en situation d'autofinancement pour le budget annexe eau potable	7
5.	Assainissement : poursuite d'un programme ambitieux de rénovation et d'extension des infrastructures	7
III.	Présentation des résultats de la clôture du budget principal au titre de l'exercice 2024	8
IV.	Présentation du compte administratif 2024	9
6.	Vue d'ensemble de l'investissement du budget principal	10
V.	Présentation détaillée du Compte Administratif 2024	13
1.	Des recettes de fonctionnement en légère hausse, provenant de la fiscalité des entreprises et des ménages et des dotations	13
2.	Des dépenses de fonctionnement du budget principal qui augmentent pour répondre au besoin de déploiement des compétences de proximité	22
3.	Des recettes d'investissement en hausse, provenant principalement des dotations	27
4.	Des dépenses d'investissement concentrées sur les équipements	28
VI.	Focus sur les budgets annexes	37
1.	Budget annexe assainissement	37
2.	Budget annexe eau potable	41
3.	Budget annexe parcs d'activité économique	44
4.	Budget annexe déchets	46
	ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	50
	ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	53

## I. Introduction

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du (des) compte(s) administratif(s), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour la Communauté urbaine. Il sera disponible sur le site internet de la Communauté urbaine conformément aux textes en vigueur.

Ainsi, la présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de la Communauté urbaine.

En ce qui concerne le compte administratif, ce dernier termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement). Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté urbaine ;
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Les réalisations en dépenses et en recettes de chaque section, comme le résultat, sont parfaitement concordants avec le compte de gestion réalisé par le comptable public.

Ce rapport a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La présentation de synthèse des comptes administratifs 2024 ;
- La présentation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes au titre de l'exercice 2024 ;
- La présentation du compte administratif 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des dépenses d'investissement 2024 de la Communauté urbaine ;
- Les comptes administratifs 2024 des budgets annexes :
  - assainissement ;
  - eau potable ;
  - Parcs d'Activité Economique (PAE) ;
  - déchets.

## II. Rappel des orientations ayant présidé à la construction du budget primitif 2024

Les élus ont adopté le budget primitif de la Communauté urbaine pour l'année 2024 lors du Conseil communautaire du 4 avril 2024. Son montant consolidé s'élevait à 829 M€ dont 528 M€ pour le budget principal.

Le budget principal 2024 est marqué par la volonté de prolonger le cycle d'investissement et de le renforcer sur les compétences de proximité, et notamment la voirie. Dans un contexte inflationniste, la section de fonctionnement a été estimée à 335,6 M€, en augmentation de +1,8 M€ (+0,5%) par rapport à 2023, tandis que la section d'investissement connaissait une hausse significative de +23,6 M€ (+13,9%) pour atteindre 192,6 M€.

### 1. Les espaces publics : priorité du mandat

Avec 1 400 kilomètres de voies et 54 680 points lumineux, la voirie est une compétence de proximité majeure de la Communauté urbaine. Celle-ci recouvre notamment la création de voirie (développement communal et communautaire), le renouvellement des voiries existantes, ainsi que l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore. À ce large champ d'action, il faut ajouter la gestion des ouvrages d'art et des risques géotechniques (ponts et cavités souterraines ; un volet indispensable à la sécurité des habitants).

En outre, l'année 2024 était la première année des délégations de l'entretien de la voirie pour 11 communes à hauteur de 5,2 M€.

Au total, un budget de 76,6 M€ était consacré prévisionnellement à la voirie en fonctionnement et investissement cumulés.

#### a) Des équipements plus performants

En 2024, Grand Paris Seine et Oise concentre ses efforts sur la rénovation énergétique et la modernisation de ses bâtiments, à commencer par les piscines (Andrézy, Meulan-En-Yvelines) le stade nautique International à Mantes-la-Jolie, qui servira de base d'entraînement pour les Jeux olympiques, le stade nautique d'Hardricourt et le théâtre de La Nacelle. En tout, 15,8 M€ sont consacrés à la rénovation et la réhabilitation des bâtiments. Une part de l'enveloppe était également réservée à leur sécurisation. Les rénovations des équipements communautaires se poursuivent sur le mandat et au-delà. Elles viennent conforter les objectifs du décret tertiaire visant à réduire les émissions de carbone de l'ordre de 40 % à l'horizon 2030, puis 50 % en 2040 et enfin 60 % en 2050.

#### b) La poursuite du projet Eole

Après la finalisation du PEM de Villennes-sur-Seine, la phase opérationnelle se poursuit pour les PEM d'Aubergenville (1,3M€) et le lancement de celui des Clairières de Verneuil-sur-Seine (2,3 M€). Au total, la poursuite du projet Eole se traduira par 10,2 M€ qui seront consacrés à l'aménagement des 8 pôles d'échange multimodaux (PEM) et de 3 quartiers de gare concernés par le tracé du RER E.

### c) [Le développement des mobilités alternatives](#)

En 2024, Grand Paris Seine et Oise souhaitait consacrer 11,3 M€ aux mobilités. Plusieurs projets déjà initiés sur le territoire se poursuivent : aménagements cyclables et stationnement vélo (3,9 M€), mise en conformité des quais bus et création de passerelles (2,5 M€). A noter : s'ajoute notamment un investissement conséquent pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement (4,2 M€).

### d) [L'accompagnement du renouvellement urbain](#)

L'amélioration des conditions de vie des habitants à travers le développement d'une offre de service de qualité en étroite collaboration avec les communes, la modernisation des équipements et le renforcement de la mixité sociale sont au cœur des projets de rénovation urbaine. La Communauté urbaine accompagne et pilote sur son territoire plusieurs projets de rénovation urbaine, avec comme mission principale de coordonner les opérations des différents maîtres d'ouvrage au sein de ces projets urbains.

En 2024, il était prévu un budget de 6,5 M€ dont notamment 2,9 M€ pour le programme de renouvellement urbain (PRU) de Carrières-sous-Poissy, 0,4 M€ pour le programme de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) de Mantes-la-Jolie et 0,2M€ pour le PRIN des Mureaux.

## 2. [Une gestion rigoureuse des ressources](#)

### a) [Une masse salariale maîtrisée](#)

La masse salariale représentait en 2023 17,52% du budget de fonctionnement de la CU, quand elle représentait en moyenne 27% des budgets de fonctionnement des EPCI de plus de 350 agents. Au budget 2024, une augmentation des charges de personnel était prévue (+3,2M€).

Au-delà de son évolution naturelle liée au Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale évolue du fait de facteurs exogènes comme les évolutions réglementaires. Ainsi en 2024, la masse salariale subissait le report en année pleine des mesures réglementaires de 2023 (relèvements successifs de l'indice minimum de rémunération ; nouvelle revalorisation du point d'indice ; révision des grilles B1 et C1 ; forfait mobilité durable ; hausse de 40% du taux de cotisation à l'assurance du personnel)

En complément, la masse salariale devait évoluer du fait de facteurs endogènes ; en effet, afin de déployer sur le territoire une opérationnalité de qualité, la communauté urbaine a fait croître, de façon maîtrisée, ses effectifs. Au 31 décembre 2023, l'effectif s'établissait à 1009 agents. Avaient également été anticipées, une hausse de la participation de l'employeur aux titres repas et la mise en œuvre de la subrogation en cas d'arrêts maladie, dépense compensée par des recettes provenant de la CPAM.

### b) [Une maîtrise des dépenses malgré l'inflation](#)

Dans le BP 2024, les charges à caractère général augmentaient de +5 M€ (+8,1%) en raison notamment de l'inflation.

### 3. Des efforts dans la gestion des déchets

En 2024, Grand Paris Seine & Oise a voulu consacrer 95,9 M€ à la compétence déchets. En matière d'investissement, la Communauté urbaine a destiné une grande partie de son budget à la modernisation de ses déchèteries : Orgeval, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Mantes-la-Jolie et aux Mureaux, un projet novateur, le comptoir du réemploi, viendra compléter l'offre. Pour accélérer les efforts de réduction de la production des déchets sur le territoire et les bonnes pratiques en matière de tri, la Communauté urbaine intensifie la distribution de composteurs et poursuit son action de renouvellement des bacs.

### 4. Retour en situation d'autofinancement pour le budget annexe eau potable

En 2024, le budget annexe eau potable s'élevait à 65,9 M€, toutes sections confondues. Avec un taux de renouvellement des canalisations de 1,58% par an (contre 0,58% au niveau national), et un rendement moyen de 90,3% (contre 80% au niveau national), Grand Paris Seine et Oise se distingue par la qualité de son réseau et l'ampleur de son engagement pour la préservation de la ressource en eau.

### 5. Assainissement : poursuite d'un programme ambitieux de rénovation et d'extension des infrastructures

En 2024, le budget annexe assainissement, toutes sections confondues, s'élevait à 97,5 M€.

Ces orientations budgétaires ont été préalablement évoquées et débattues dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté le 8 février 2024 en Conseil communautaire.

## Conclusion

Le budget 2024 de la Communauté urbaine traduit une ambition d'investissement dans les compétences de proximité tout en préparant l'avenir du territoire, malgré un contexte économique contraint. La priorité donnée aux compétences de proximité et aux équipements témoigne d'une volonté de répondre aux besoins immédiats des habitants tout en développant l'attractivité à long terme du territoire.

### III. Présentation des résultats de la clôture du budget principal au titre de l'exercice 2024

#### Evolution des mouvements réels et d'ordre (2024-2023)

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL 2023	BUDGET PRINCIPAL 2024	VARIATION 2023-2024 en €		VARIATION 2023-2024 en %
Recettes	286 345 424,85 €	288 670 294,75 €		2 324 869,90 €	0,8%
Dépenses	241 741 242,99 €	254 858 346,26 €		13 117 103,27 €	5,4%
Résultat de l'année	44 604 181,86 €	33 811 948,49 €	-	10 792 233,37 €	-24%
Résultat reporté	57 160 372,53 €	51 815 078,89 €	-	5 345 293,64 €	-9,4%
Résultat de fonctionnement	101 764 554,39 €	85 627 027,38 €	-	16 137 527,01 €	-16%

INVESTISSEMENT	2023	2024	VARIATION 2023-2024 en €		VARIATION 2023-2024 en %
Recettes	69 225 310,72 €	99 288 280,59 €		30 062 969,87 €	43,4%
Dépenses	103 307 140,70 €	102 082 018,42 €	-	1 225 122,28 €	-1,2%
Résultat de l'année	- 34 081 829,98 €	- 2 793 737,83 €	-	31 288 092,15 €	-92%
Résultat reporté	854 311,19 €	33 227 518,79 €	-	34 081 829,98 €	-3989,4%
Solde d'exécution	- 33 227 518,79 €	- 36 021 256,62 €	-	2 793 737,83 €	8%
Solde des reports	- 16 721 956,71 €	- 8 361 493,53 €	-	8 360 463,18 €	-50,0%
<i>dont recettes d'investissement</i>	5 550 779,37 €	15 692 190,44 €		10 141 411,07 €	182,7%
<i>dont dépenses d'investissement</i>	22 272 736,08 €	24 053 683,97 €		1 780 947,89 €	8,0%
Solde d'exécution avec reports	- 49 949 475,50 €	- 44 382 750,15 €	-	5 566 725,35 €	-11%

RESULTAT GLOBAL	2023	2024	VARIATION 2023-2024 en €		VARIATION 2023-2024 en %
Résultat global sans reports	68 537 035,60 €	49 605 770,76 €	-	18 931 264,84 €	-27,6%
Résultat global avec reports	51 815 078,89 €	41 244 277,23 €	-	10 570 801,66 €	-20,4%

L'exécution budgétaire 2024 du budget principal en mouvements réels et d'ordre comporte en fonctionnement des recettes de 288,7 M€ et des dépenses de 254,9 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement de 2023 (+ 51 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de + 85,6 M€, avant affectation du résultat.

Les opérations 2024 de la section d'investissement font ressortir un déficit de l'ordre de -2,8 M€. Après la reprise du résultat d'investissement de 2023 (- 33,2 M€) et du solde des restes à réaliser (- 8,4 M€), le besoin de financement de la section d'investissement est ainsi de - 44,4 M€.

Afin de financer le besoin résiduel de la section d'investissement, un prélèvement sur fonds de roulement a été réalisé à hauteur environ de 12 M€.

**Le résultat global de clôture 2024 s'élève à 41,2 M€ en prenant en compte les restes à réaliser.**

## IV. Présentation du compte administratif 2024

### 1. Vue d'ensemble du fonctionnement

#### a) Des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent pour financer principalement les compétences de proximité

Hors opérations d'ordre et de transfert entre sections, les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2024 de la Communauté urbaine s'élèvent à 241 M€ contre 226 M€ en 2023, soit une augmentation de + 15,1 M€ (+ 6,7%).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges à caractère général : 64 M€ en 2024 (53,8 M€ en 2023 soit + 18,8 %) ;
- Les charges de personnel : 54,5 M€ en 2024 (50,4 M€ en 2023, soit + 8,2 %) ;
- Les atténuations de produits : 81,2 M€ en 2024 (73,2 M€ en 2023 soit + 11 %) ; cette hausse correspond aux modifications des attributions de compensation survenues entre 2023 et 2024 pour rétribuer les communes à la suite de l'harmonisation de la TEOM.

Le taux d'exécution budgétaire de l'année 2024 en fonctionnement est de 95 %.

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR 2023)	CA 2024 Budget principal	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
011	Charges à caractère général	53,8M€	64,6M€	64,0M€	99%	10,1M€	18,8%
012	Charges de personnel	50,4M€	55,2M€	54,5M€	99%	4,1M€	8,2%
014	Atténuations de produits	73,2M€	81,8M€	81,2M€	99%	8,0M€	11,0%
65	Autres charges	45,0M€	49,2M€	40,2M€	82%	-4,7M€	-10,5%
656/6586	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,4M€	0,2M€	58%	0,0M€	7,4%
66	Charges financières	0,9M€	1,9M€	0,9M€	44%	-0,1M€	-8,9%
67	Charges exceptionnelles	1,0M€	0,5M€	0,1M€	10%	-1,0M€	-95,0%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1,4M€	1,0M€	0,0M€	0%	-1,4M€	-100,0%
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>		<b>226,0M€</b>	<b>254,7M€</b>	<b>241,0M€</b>	<b>95%</b>	<b>15,1M€</b>	<b>6,7%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	69,7M€	0,0M€	0%	0,0M€	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	15,8M€	13,9M€	13,8M€	100%	-1,9M€	-12,3%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>241,7M€</b>	<b>338,3M€</b>	<b>254,9M€</b>	<b>75%</b>	<b>13,1M€</b>	<b>5,4%</b>

#### b) Des recettes de fonctionnement principalement générées par les impôts et taxes

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la Communauté urbaine réalisées à la fin de l'exercice 2024 s'élèvent à 288,2 M€ contre 285,8 M€ en 2023 (+2,4 M€).

Les principaux postes de recettes du budget principal sont les suivants :

- Les impôts et taxes : 205,5M€ (201,5 M€ en 2023 soit +1,98%) ;
- Les dotations et participations : 67,8 M€ (66,0 M€ en 2023 soit +3%) ;
- Les produits de services : 10,8 M€ (8,6 M€ en 2023, soit +25%).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les impôts et taxes ainsi que par les dotations et participations à hauteur de 94,82% contre 93,6% en 2023. Par conséquent, les variations constatées sur les chapitres tels que les autres produits de gestion courante (chapitre 75),

les produits financiers (chapitre 76) ou les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78) portent sur des montants négligeables eu égard aux montants considérés.

Nature/ Compte	Libellé	CA 2023	Crédits ouverts 2024 BP	CA 2024 BP	% CA 2024 / Crédits ouverts 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	Evolution CA 2024/ CA 2023 en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,7M€	0,9M€	0,8M€	84,3%	0,1M€	8,5%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8,6M€	9,9M€	10,8M€	109,0%	2,2M€	25,4%
73	IMPOTS ET TAXES	201,5M€	102,0M€	98,2M€	96,3%	-103,3M€	-51,2%
731	FISCALITE LOCALES		102,9M€	107,3M€	104,2%	107,3M€	2,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	66,0M€	67,3M€	67,8M€	100,7%	1,7M€	2,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,4M€	1,1M€	2,1M€	197,5%	1,7M€	402,3%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,02M€	0,1M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-100,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,4M€	0,5M€	0,9M€	175,4%	-7,5M€	-89,6%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,1M€	1,4M€	0,4M€	27,2%	0,3M€	318,9%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>285,8M€</b>	<b>286,0M€</b>	<b>288,2M€</b>	<b>100,7%</b>	<b>2,4M€</b>	<b>0,8%</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	57,2M€	51,8M€	51,8M€	100,0%	-5,3M€	-9,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,6M€	0,5M€	0,5M€	111,2%	0,0M€	-8,2%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>343,5M€</b>	<b>338,3M€</b>	<b>340,5M€</b>	<b>100,6%</b>	<b>-3,0M€</b>	<b>-0,9%</b>

## 6. Vue d'ensemble de l'investissement du budget principal

### a) Les dépenses d'investissement principalement dédiées aux équipements liés à la voirie

Les dépenses réelles d'investissement réalisées par la Communauté urbaine sont en augmentation de +32M€ ,77%, hors opération d'ordre entre sections, opérations patrimoniales et en retranchant la subvention exceptionnelle de 26,4M€ réalisée en 2023 au budget principal pour financer les investissements du budget au potable.

Cette augmentation des dépenses d'investissement se concentre principalement sur les dépenses d'équipement liées à la voirie.

Les principaux postes de dépenses sont notamment les suivants :

- Les immobilisations en cours : 43,9 M€ en 2024 (33,7 M€ en 2023, soit +30,4 %) ;
- Les immobilisations corporelles : 31,5 M€ en 2024 (24,2 M€ en 2023, soit +30 %) ;
- Les immobilisations incorporelles : 8,2 M€ (7,6 M€ en 2023 soit + 7,8 %) ;
- Les subventions investissement versées comprenant la subvention d'investissement versée au profit du budget annexe eau potable à hauteur de 26,4 M€ en 2023 : 4,8 M€ en 2024 (28,1 M€ en 2023, soit -83,1%).

Par rapport aux crédits ouverts 2024, votés à 160,8 M€, 100,6 M€ ont été réalisés en 2024, soit 62% des dépenses prévues.

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR 2023)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
10	Dotations et fonds divers	0,6M€	6,8M€	4,2M€	0,1M€	61%	3,6M€	570,3%
13	Subvention investissement versées	0,0M€	0,2M€	0,2M€	0,0M€	100%	0,2M€	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	7,6M€	16,9M€	8,2M€	2,3M€	49%	0,6M€	7,8%
204	Subvention investissement versées	28,1M€	15,3M€	4,8M€	8,7M€	31%	-23,3M€	-83,1%
21	Immobilisations corporelles	24,2M€	48,0M€	31,5M€	8,0M€	66%	7,3M€	30,0%
23	Travaux	33,7M€	61,9M€	43,9M€	5,0M€	71%	10,2M€	30,4%
26	Immobilisations financières	0,2M€	0,6M€	0,4M€	0,0M€	66%	0,2M€	106,1%
27	Autres immobilisations financières	0,1M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0%	-0,1M€	-100,0%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,1M€	0,9M€	0,1M€	0,0M€	10%	0,0M€	-16,7%
16	Remboursement dette / cautions	7,6M€	10,1M€	7,4M€	0,0M€	73%	-0,2M€	-2,7%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>102,1M€</b>	<b>160,8M€</b>	<b>100,6M€</b>	<b>24,1M€</b>	<b>63%</b>	<b>-1,6M€</b>	<b>-1,5%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,0M€	33,2M€	33,2M€	0,0M€	100%	33,2M€	100,0%
040	Opération ordre entre sections	0,6M€	0,5M€	0,5M€	0,0M€	111%	0,0M€	-8,2%
041	Opérations patrimoniales	0,6M€	1,0M€	1,0M€	0,0M€	99%	0,4M€	65,9%
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>103,3M€</b>	<b>195,4M€</b>	<b>135,3M€</b>	<b>24,1M€</b>	<b>69%</b>	<b>32,0M€</b>	<b>31,0%</b>

## b) Les recettes d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les recettes réelles d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2024 s'élèvent à 84,5 M€, soit une augmentation de 24 M€ (-1,3%).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Les dotations et fonds divers : 65,8 M€ (31,7 M€ en 2023 soit + 86 %) dont 49,9 M€ d'excédent de fonctionnement affecté aux financements notamment des investissements ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 17,6 M€ (20 M€ en 2023 soit -12 %) ;

Les crédits ouverts en matière de recettes réelles d'investissement correspondaient à 110,8 M€ pour l'exercice 2024. Ce montant n'a été réalisé qu'à hauteur de 76,2 %.

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
024	Produits de cession	0,0M€	3,7M€	0,0M€	0,5M€	0,0%	0,0M€	0%
10	Dotations et fonds divers	11,7M€	18,5M€	15,8M€	0,4M€	86%	4,1M€	35%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	20,0M€	49,9M€	49,9M€	0,0M€	100%	29,9M€	150%
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	48%	0,0M€	194%
13	Subventions investissement reçues	20,0M€	34,7M€	17,6M€	12,0M€	51%	-2,3M€	-12%
20	Immobilisations incorporelles	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	110%	0,1M€	100%
204	Subventions investissement versées	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0%	0,0M€	0%
21	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	0%
23	Travaux	0,0M€	0,5M€	0,0M€	0,1M€	-	0,0M€	100%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	0%
4582	Opérations sous mandat	1,1M€	1,0M€	0,9M€	0,2M€	92,4%	-0,2M€	0%
16	Emprunts et avances / cautions	7,6M€	2,3M€	0,0M€	2,3M€	0,0%	-7,6M€	-100%
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>60,4M€</b>	<b>110,8M€</b>	<b>84,5M€</b>	<b>15,7M€</b>	<b>76,2%</b>	<b>24,0M€</b>	<b>39,7%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investiss	0,9M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	-0,9M€	-100%
021	Virement de la section de	0,0M€	69,7M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	0%
040	Opérations d'ordre entre sections	15,8M€	13,9M€	13,8M€	0,0M€	100%	-1,9M€	-12%
041	Opérations patrimoniales	0,6M€	1,0M€	1,0M€	0,0M€	99%	0,4M€	66%
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>77,7M€</b>	<b>195,4M€</b>	<b>99,3M€</b>	<b>15,7M€</b>	<b>50,8%</b>	<b>21,6M€</b>	<b>27,8%</b>

La Communauté urbaine identifie 12M€ de recettes en provenance de subventions restant à réaliser à la clôture de l'exercice. Les subventions d'investissement à percevoir reportées sur l'exercice 2025 concernent principalement les travaux de renouvellement et de développement des réseaux de voirie (8 M€ dont 6 M€ du Département), les travaux de mise aux normes du stade nautique international de Mantes-la-Jolie (1,7 M€).

## V. Présentation détaillée du Compte Administratif 2024

### 1. Des recettes de fonctionnement en légère hausse, provenant de la fiscalité des entreprises et des ménages et des dotations

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 288,2 M€ contre 285,8 M€ en 2023,

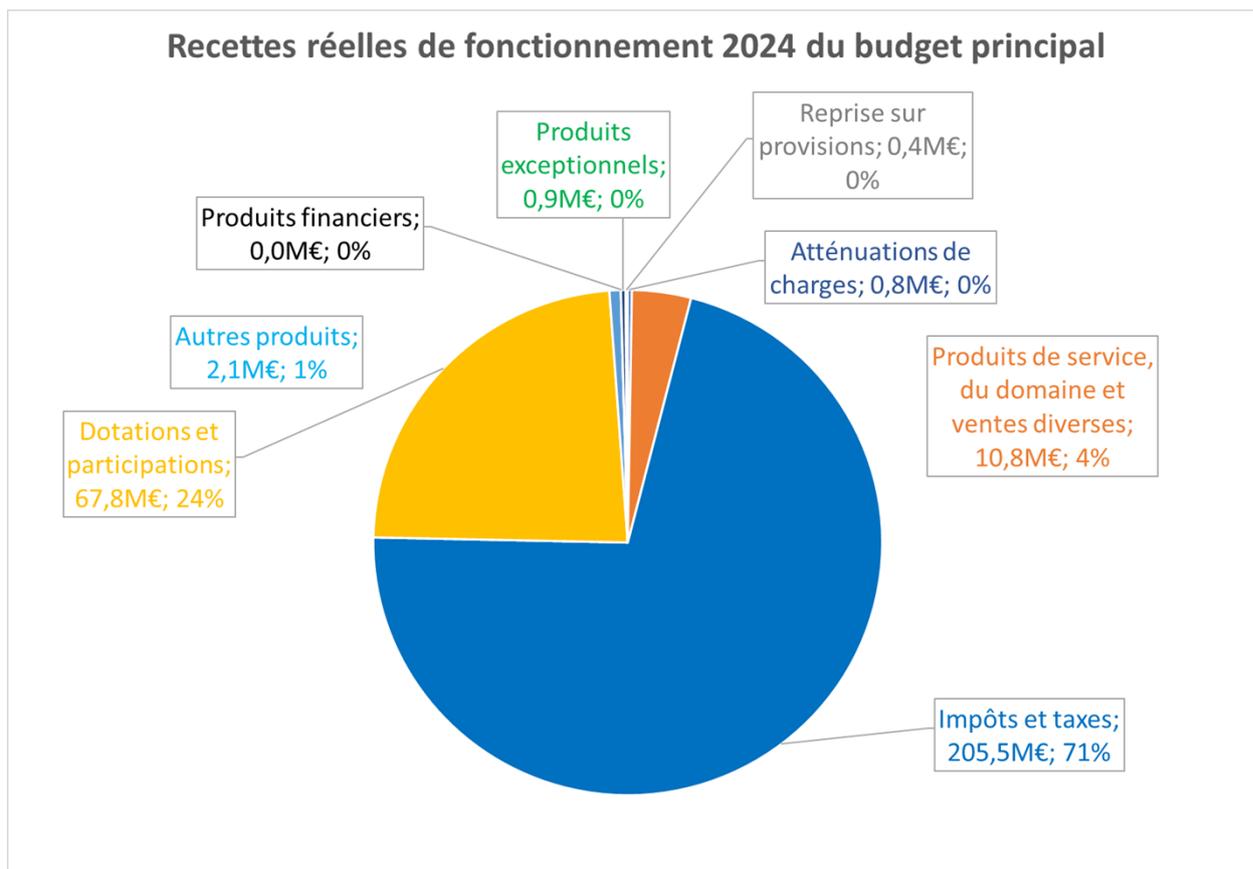
soit une évolution de +2,4M€ (+0,8%).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du chapitre 73 des impôts et taxes, lequel a augmenté de +4 M€ entre 2023 et 2024 ainsi que le chapitre 74 des dotations et participations qui connaît une variation de +1,7 M€. Cette augmentation de la fiscalité perçue sur les ménages est liée à l'actualisation des valeurs locatives à 3,9 %.

A l'inverse, la plupart des autres chapitres sont en baisse plus ou moins significative entre 2023 et 2024 ; Les produits exceptionnels diminuent de -7,5 M€, passant de 8,4 M€ à 0,9 M€ (-90 %). Cette baisse est notamment liée aux apurements des charges menés en 2023 (5M€) ;

### Evolution des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR2023)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
013	Atténuations de charges	0,7M€	0,9M€	0,8M€	0,0M€	84,3%	0,1M€	8%
70	Produits de services, du domaine, ventes diverses	8,6M€	9,9M€	10,8M€	0,0M€	109%	2,2M€	25%
73	Impôts et taxes (sauf 731 à partir de 2024)	201,5M€	102,0M€	98,2M€	0,0M€	96%	-103,3M€	-51%
731	Fiscalité locale		102,9M€	107,3M€	0,0M€	104%	107,3M€	100%
74	Dotations et participations	66,0M€	67,3M€	67,8M€	0,0M€	101%	1,7M€	3%
75	Autres produits de gestion courante	0,4M€	1,1M€	2,1M€	0,0M€	198%	1,7M€	402%
76	Produits financiers	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	-100%
77	Produits exceptionnels	8,4M€	0,5M€	0,9M€	0,0M€	175%	-7,5M€	-90%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,1M€	1,4M€	0,4M€	0,0M€	-	0,3M€	319%
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>285,8M€</b>	<b>286,0M€</b>	<b>288,2M€</b>	<b>0,0M€</b>	<b>100,7%</b>	<b>2,4M€</b>	<b>0,8%</b>
002	Résultat reporté de fonctionnement	57,2M€	51,8M€	51,8M€	0,0M€	100,0%	-5,3M€	-9%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,6M€	0,5M€	0,5M€	0,0M€	111,2%	0,0M€	-8%
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>343,5M€</b>	<b>338,3M€</b>	<b>340,5M€</b>	<b>0,0M€</b>	<b>100,6%</b>	<b>-3,0M€</b>	<b>-0,9%</b>



a) [Chapitre 70 : Produits de service : 10,8 M€](#)

Le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) s'élève à 10,8 M€. Il baisse de 2,2 M€ (25%) entre 2023 et 2024.

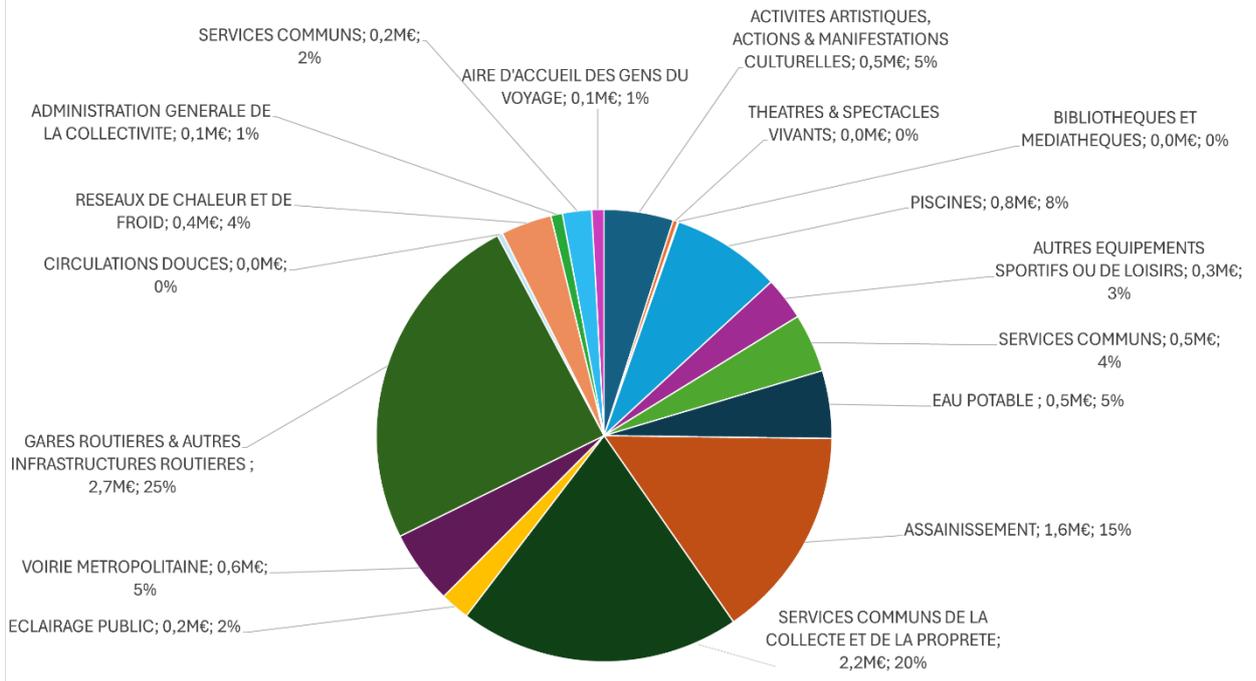
Il représente 3,75% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal en 2024.

La principale recette identifiée sur le chapitre 70 correspond aux charges de structure remboursées par les budgets annexes et aux tarifications relatives aux parkings.

b) [Chapitre 73 : Impôts et taxes : 205,5 M€](#)

**Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 205,5 M€ en 2024 contre 201,5 M€ en 2023, soit une augmentation de +4 M€ (+2%).** Ce poste représente 71,3 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il réunit les impôts économiques et d'habitation perçus par la Communauté urbaine.

**2024 - Répartition du chapitre 70 : "Produits de services, du domaine, ventes diverses", par fonction**



### Evolution des produits liés à la fiscalité en 2024

Nature /Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2023 BP (M€)	CA 2024 BP (M€)	Ecart 24-23 en M€	Ecart 24-23 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	44,9M€	46,4M€	1,4M€	3,2%
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,8M€	2,3M€	-0,6M€	-19,7%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43,1M€	45,0M€	1,9M€	4,4%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	6,9%
73111	Rôles complémentaires	0,1M€	0,2M€	0,2M€	339,5%
	<b>Impôts directs locaux</b>	<b>91,3M€</b>	<b>94,3M€</b>	<b>3,0M€</b>	<b>3,3%</b>
7382	Fraction de TVA - Suppression de la TH	62,0M€			
7351	Fraction de TVA - Suppression de la TH - <i>à partir de 2024</i>		62,0M€	0,0M€	0,0%
7388	Fraction de TVA - Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	26,0M€			
7352	Fraction de TVA - Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		25,9M€	-0,10M€	-0,4%
	<b>Compensation par la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	<b>88,03M€</b>	<b>87,91M€</b>	<b>-0,12M€</b>	<b>0,0%</b>
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5,3M€	6,0M€	0,7M€	12,6%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	3,0M€	3,2M€	0,2M€	6,9%
	<b>Fiscalité économique hors CFE</b>	<b>8,25M€</b>	<b>9,12M€</b>	<b>0,87M€</b>	<b>10,6%</b>
7318	Rôles supplémentaires	1,1M€			
73118	Rôles supplémentaires - <i>à partir de 2024</i>		0,75M€	-0,37M€	-33,0%
	<b>Rôles supplémentaires</b>	<b>1,1M€</b>	<b>0,7M€</b>	<b>-0,4M€</b>	<b>-33,0%</b>
73211	Attribution de compensation (AC)	3,0M€	2,6M€	-0,4M€	-12,6%
73221	Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)	7,7M€	7,7M€	0,0M€	0,0%
	<b>Fiscalité reversée</b>	<b>10,7M€</b>	<b>10,3M€</b>	<b>-0,4M€</b>	<b>-3,5%</b>
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1,3M€			
73136	Taxe pour la GEMAPI - <i>à partir de 2024</i>		1,3M€	0,1M€	5,6%
7362	Taxe de séjour	0,8M€			
731721	Taxe de séjour - <i>à partir de 2024</i>		1,8M€	0,9M€	112,7%
	<b>Autres taxes</b>	<b>2,1M€</b>	<b>3,1M€</b>	<b>1,0M€</b>	<b>48,6%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>201,5M€</b>	<b>205,5M€</b>	<b>4,0M€</b>	<b>2,0%</b>

#### → La fiscalité des entreprises

En 2024, les recettes liées à la fiscalité des entreprises s'élèvent à 81,4 M€ et progressent de +2,2 M€ (+2,8%). Elles représentent 39,6% de l'ensemble des recettes fiscales de la Communauté urbaine.

Nature/ Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2023 BP (M€)	CA 2024 BP (M€)	Ecart 24-23 en M€	Ecart 24-23 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	44,9M€	46,4M€	1,4M€	3,2%
7152	Fraction de TVA - Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	26,0M€	25,9M€	-0,1M€	-0,4%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5,3M€	6,0M€	0,7M€	12,6%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	3,0M€	3,2M€	0,2M€	6,9%
	<b>Fiscalité économique</b>	<b>79,2M€</b>	<b>81,4M€</b>	<b>2,2M€</b>	<b>2,8%</b>

➔ **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a augmenté de +3,2% pour atteindre 46,4 M€.**

En 2024, la CFE s'élève à 46,4 M€, soit une augmentation de +1,4 M€ entre 2023 et 2024 (+ 3,2%).

Les recettes fiscales issues de la CFE sont basées sur la valeur locative des locaux qui en garantit, ainsi, une certaine stabilité.

C'est pourquoi, malgré un ralentissement de la croissance de la CFE entre 2023 et 2024, celle-ci se poursuit, tout de même, en affichant +3,2% entre 2023 et 2024 contre +4,89% entre 2022 et 2023.

La structure des entreprises dominantes sur le territoire en matière de fiscalité reste identique et confirme la position d'ARIANEGROUP en tête des entreprises contributrices à la CFE depuis 2023 avec un montant de 3,2 M€ pour 1200 emplois.

La CFE est la seconde recette fiscale (22,6%) parmi les produits fiscaux, hors compensation versée par l'Etat, et la première au sein des recettes économiques. Son produit est comparable à celui de la TFPB pour la fiscalité des ménages.

➔ **La fraction de TVA substituée à la CVAE pour la deuxième année consécutive, en baisse de -0,4%, illustre la corrélation directe entre la fiscalité locale et l'activité économique.**

Ainsi, la fraction de TVA-CVAE perçue par la Communauté urbaine en 2024 s'élève à 25,9 M€ contre 26,0 M€ en 2023, soit une baisse de -0,1 M€ (-0,4%).

La part dynamique de la fraction de TVA-CVAE est tributaire de la TVA collectée à l'échelle nationale. En effet, la compensation est initialement basée sur la prévision de la TVA inscrite dans le Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2024 ; Elle est ensuite actualisée en fonction du niveau des recettes de TVA inscrites au PLF de l'année N+1 et enfin, ajustée définitivement lors du premier trimestre de l'année N+1 en fonction du montant définitif de la TVA exécutée.

C'est pourquoi, dans un contexte économique ralenti, le montant de la TVA nationale étant finalement inférieur à celui estimé, la fraction définitive de TVA octroyée par l'Etat à la Communauté urbaine a été revue à la baisse pour atteindre 25,9 M€.

→ **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) s'élève à 6 M€ soit un gain de +0,7 M€ (+12,6%)**

Le produit généré par la TASCOM maintient une forte progression en 2024 (+12,6%) portée notamment par une augmentation du nombre d'établissements assujettis (+17,1%).

Par ailleurs, les 10 communes où sont implantées les principales zones commerciales du territoire génèrent 80,8% du produit de TASCOM, soit en léger retrait par rapport à 2023 (84%).

→ **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) progresse de +6,9%**

En 2024, les IFER procurent une recette de 3,2 M€, soit une progression de +0,2 M€ (+6,9%). Cette hausse s'explique une fois de plus par la progression significative de l'IFER Stations radioélectriques (+17,32%) liée au renouvellement des antennes téléphoniques.

→ **La fiscalité des ménages augmente de 1,4 M€ (+1,25 %)**

La fiscalité des ménages comprend la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la fraction de TVA sur les résidences principales et la taxe foncière. Elle s'établit à 109,7 M€ contre 108,3 M€ en 2023, soit + 1,2 %.

Nature/ Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2023 BP (M€)	CA 2024 BP (M€)	Ecart 24-23 en M€	Ecart 24-23 en %
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,8M€	2,3M€	-0,6M€	-19,7%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43,1M€	45,0M€	1,9M€	4,4%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	6,9%
7151	Fraction de TVA - Suppression de la TH	62,0M€	62,0M€	0,0M€	0,0%
	<b>Fiscalité ménages</b>	<b>108,3M€</b>	<b>109,7M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>1,2%</b>

→ **La part de TFPB perçue par la Communauté urbaine génère une recette de 45,0 M€ (+ 4,4%).**

Sur le territoire, le montant total de TFPB perçu est de 45 M€. Il a progressé de 4,4% par rapport à 2023. Cette progression s'explique essentiellement par l'actualisation des valeurs locatives pour 2024 sur lesquelles cette taxe est assise (+3,9%), le delta correspondant à la variation physique des bases.

→ **La fraction de TVA au titre de la Taxe d'Habitation (fraction de TVA-TH) procure une recette de 62 M€ (+0%).**

Si la part socle de la fraction de TVA garantit une recette socle aux collectivités territoriales, sa part dynamique, en revanche, est directement impactée par l'activité économique selon une logique identique aux modalités de calcul de la fraction de TVA-CVAE.

Ainsi, la notification provisoire du reversement pour 2024, d'un montant de 64,8 M€, a finalement été révisée à 62,0 M€ après prise en compte de la TVA nationale perçue par l'Etat en 2024, soit une légère baisse de -0,03% par rapport à 2023.

- **Le produit issu de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) s'élève à 2,3 M€ et baisse de -19,7% à la suite de la mise en place de correctifs de déclaration des biens immobiliers par l'Etat.**

Les modalités d'évaluation des bases prévisionnelles de la THRS impactent le produit de THRS perçu par les collectivités territoriales.

En effet, des anomalies d'évaluation ont été identifiées sur la nouvelle plateforme déclarative d'occupation des biens immobiliers mise en place par l'Etat. Néanmoins, l'Etat a tout de même versé aux collectivités le surplus perçu à tort, celui-ci se traduisant par une augmentation de la THRS perçue en 2023 de +63,3%.

Par conséquent, le correctif mis en place pour l'année 2024 explique partiellement la baisse du produit de THRS constatée en 2024, lequel est également impacté par les déclarations d'occupation des locaux par leurs propriétaires selon qu'ils sont en résidence secondaire ou vacants.

- **Les reversements de fiscalité des communes vers la Communauté urbaine diminuent de - 0,4 M€.**

La baisse des reversements de fiscalité des communes à la Communauté urbaine se poursuit en 2024 selon la ventilation des AC entre la section de fonctionnement et la section d'investissement retenue par les communes.

Ces reversements passent ainsi de 3,0 M€ en 2023 à 2,6 M€ en 2024, soit -0,4 M€ (-13,33%).

Reversements d'attribution de compensation		2023	2024	Variation 2024/2023 en M€	Variation 2024/2023 en %
73211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	3,0M€	2,6M€	-0,4M€	-13,3%

- **Le produit de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est stable à 1,3 M€**

Le produit de la taxe GEMAPI s'élève à 1,3 M€ en 2024 et reste inchangé depuis 2018 et l'instauration de la taxe GEMAPI.

Les taux de cette taxe additionnelle aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises sont calculés à partir du produit voté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et sont répartis comme suit par la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines (DDFiP 78) :

#### **Répartition des taux additionnels de GEMAPI en 2024**

Taxes	Taux GEMAPI par taxe
THRS	0,150 %
TFPB	0,144 %
TFPNB	0,310 %
CFE	0,124 %

➔ **Le produit de la taxe de séjour s'élève à 1,8 M€**

Le produit de taxe de séjour poursuit sa croissance avec une augmentation de 112,7% entre 2023 et 2024 laquelle s'explique par la mise en place de la taxe additionnelle de séjour régionale perçue par la Communauté urbaine et reversée à Ile de France Mobilité.

c) Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 67,8 M€

**Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » s'élève à 67,8 M€ en 2024 contre 66 M€ en 2023 soit une augmentation de +1,7 M€ (+2,6%).** Il regroupe les dotations et compensations fiscales perçues par la Communauté urbaine ainsi que les subventions de fonctionnement.

En 2024, les principaux postes du chapitre « dotations, subventions et participations » restent la dotation de compensation (25,6 M€), la dotation d'intercommunalité (15,9 M€) et les allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations de CVAE et de CFE (17,5 M€). Ces postes représentent 87,1 % de ce chapitre, en léger retrait par rapport à l'année précédente (88%).

**Evolution des dotations et participations**

Nature/ Compte	Libellé	CA 2023 BP (M€)	CA 2024 BP (M€)	Ecart 24-23 en M€	Ecart 24-23 en %
741124	Dotation d'intercommunalité	15,8M€	15,9M€	0,1M€	0,8%
741126	Dotation de compensation	26,0M€	25,6M€	-0,4M€	-1,6%
7461	DGD	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
748313/748312	DCRTP	5,2M€	5,1M€	-0,1M€	-1,4%
<b>Dotations</b>		<b>47,0M€</b>	<b>46,6M€</b>	<b>-0,4M€</b>	<b>-0,8%</b>
74718	Participations - Etat -Autres	0,4M€	0,9M€	0,5M€	142,3%
7472	Participation - Régions	0,1M€	0,0M€	-0,1M€	-69,3%
7473	Participation - Départements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	11,5%
74741	Participations - Communes membres du groupement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
74758	Participations - Autres groupements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
7477/74771	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	0,1M€	0,1M€	0,0M€	-3,7%
7478 / 747888	Participations - Autre organismes	0,3M€	0,4M€	0,1M€	29,7%
<b>Participations</b>		<b>0,9M€</b>	<b>1,5M€</b>	<b>0,5M€</b>	<b>54,1%</b>
74833/74832	Etat - Compensation CVAE ET CFE	16,3M€	17,5M€	1,2M€	7,4%
74834/74833	Etat - Compensation exonération TF	0,4M€	0,4M€	0,0M€	-1,6%
748388	Etat - Dotation GEMAPI	0,1M€	0,0M€	-0,1M€	-100,0%
<b>Compensations</b>		<b>16,7M€</b>	<b>17,9M€</b>	<b>1,1M€</b>	<b>6,7%</b>
744	FCTVA	1,3M€	1,8M€	0,5M€	37,2%
<b>Fiscalité reversée</b>		<b>1,3M€</b>	<b>1,8M€</b>	<b>0,5M€</b>	<b>37,2%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>66,0M€</b>	<b>67,8M€</b>	<b>1,7M€</b>	<b>2,6%</b>

→ **La tendance à la baisse des dotations de l'Etat se poursuit (-0,8%)**

Si la tendance globale des trois dotations de l'Etat évolue à la baisse, chacune d'entre elles est différente.

Ainsi, au sein de la DGF, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, la dotation d'intercommunalité est impactée par la croissance de la population qui poursuit sa hausse. Elle passe ainsi de 15,8 M€ à 15,9 M€ entre 2023 et 2024, soit une augmentation de +0,1 M€ (+0,8%). Cette dotation est préservée par le mécanisme de garantie du coefficient d'intégration fiscale dont le niveau reste supérieur à 0,35.

A contrario, la dotation de compensation diminue chaque année car dédiée à l'autofinancement entre collectivités territoriales de nouveaux besoins au sein de l'enveloppe globale de la DGF.

Son montant s'élève à 25,6 M€ et diminue ainsi de -0,4 M€ (-1,6%) entre 2023 et 2024.

**La DGF s'élève donc à 41,5 M€ en 2024 contre 41,8 M€ en 2023, soit une baisse de -0,7%.**

Par ailleurs, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), qui n'avait pas été impactée en 2023, est diminuée de -0,1 M€ (-1,4%).

→ **Les participations des organismes et partenaires extérieurs augmentent significativement entre 2023 et 2024 avec une croissance de 54,1% ciblée sur des projets spécifiques**

La tendance identifiée depuis plusieurs exercices budgétaires du chapitre 74 « dotations et participations » (-16,2% entre 2022 et 2023) s'inverse avec une augmentation de 54,1% entre 2023 et 2024.

Cette catégorie réunit les participations et subventions de fonctionnement perçues par la Communauté urbaine pour financer ses projets. Elles passent ainsi de 0,9 M€ en 2023 à 1,5 M€ en 2024.

Cette catégorie de recettes est composée de subventions issues de différents contributeurs aboutissant à une situation contrastée : si les participations de la Région Île-de-France chutent de -69,3%, celles de l'Etat qui augmentent de +142,3% ne sont pas pour autant significatives de pérennité. En effet, ces versements d'acomptes ponctuels sont rattachés à l'exécution de projets spécifiques. Il s'agit en l'occurrence de versements liés à l'exécution de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté urbaine.

d) Chapitre 75 : Autres produits : 2,1 M€ (+1,7 M€)

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 2,1 M€ contre 0,4 M€ en 2023, soit une augmentation de 402 %.

Ces gains supplémentaires sont répartis entre les redevances d'occupation du domaine public, la clôture de certaines délégations de service publics des piscines (0,4 M€) et surtout la perception des indemnités liées aux aires d'accueil des gens du voyage, la facturation des fluides, la régularisation de charges constatées à hauteur de 1,6 M€.

e) [Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 8,4 M€](#)

Les produits exceptionnels s'élevaient à 0,876 M€ contre 8,4 M€ en 2023. Cette diminution fait suite à une diminution marquée des cessions de biens en 2024 d'une part et de la précédente phase d'apurement des charges en 2023.

f) [Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions : 0,4 M€](#)

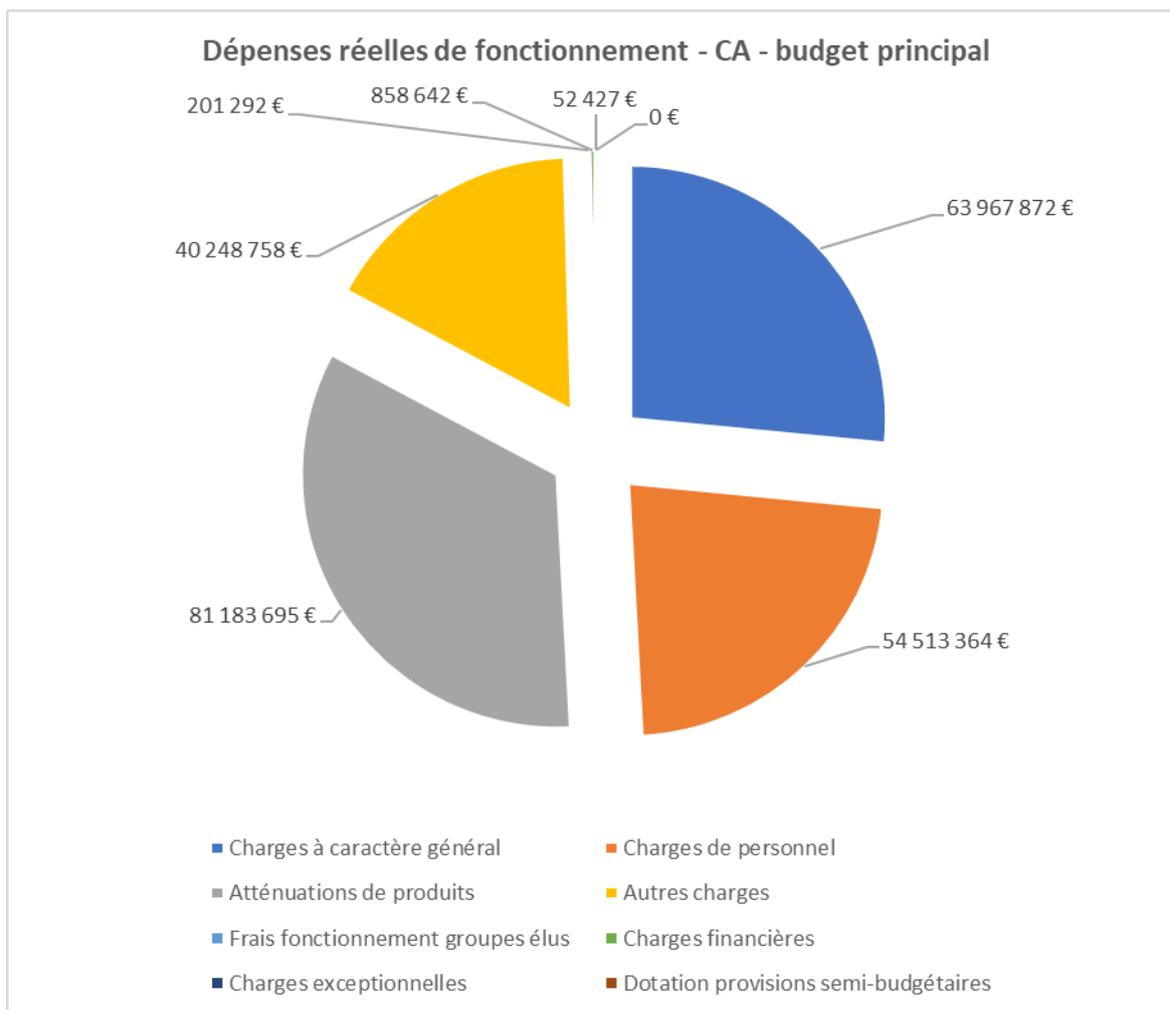
Il a été constaté 0,4 M€ sur le chapitre 78 qui correspond à la régularisation des reprises de provisions sur l'année 2024.

## 2. Des dépenses de fonctionnement du budget principal qui augmentent pour répondre au besoin de déploiement des compétences de proximité

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2024 s'élevaient à 241 M€ contre 226 M€ en 2023, soit un taux d'exécution de 95 % contre 93 %, représentant une augmentation de 15,1 M€.

Pour rappel en 2023, la Communauté urbaine n'a pas été soumise à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement *via* le dispositif de contractualisation, dit « contrat Cahors », ce dernier ayant été suspendu. La reprise de celui-ci n'a pas encore été officiellement annoncée par le Gouvernement notamment au regard des comptes publics très détériorés.

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR2023)	CA 2024 Budget principal	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
011	Charges à caractère général	53,8M€	64,6M€	64,0M€	99%	10,1M€	18,8%
012	Charges de personnel	50,4M€	55,2M€	54,5M€	99%	4,1M€	8,2%
014	Atténuations de produits	73,2M€	81,8M€	81,2M€	99%	8,0M€	11,0%
65	Autres charges	45,0M€	49,2M€	40,2M€	82%	-4,7M€	-10,5%
656/6586	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,4M€	0,2M€	58%	0,0M€	7,4%
66	Charges financières	0,9M€	1,9M€	0,9M€	44%	-0,1M€	-8,9%
67	Charges exceptionnelles	1,0M€	0,5M€	0,1M€	10%	-1,0M€	-95,0%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1,4M€	1,0M€	0,0M€	0%	-1,4M€	-100,0%
	<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>226,0M€</b>	<b>254,7M€</b>	<b>241,0M€</b>	<b>95%</b>	<b>15,1M€</b>	<b>6,7%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	69,7M€	0,0M€	0%	0,0M€	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	15,8M€	13,9M€	13,8M€	100%	-1,9M€	-12,3%
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>241,7M€</b>	<b>338,3M€</b>	<b>254,9M€</b>	<b>75%</b>	<b>13,1M€</b>	<b>5,4%</b>



a) Chapitre 011 : Charges à caractère général : 63,96 M€

Les charges à caractère général constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine (consommables, prestations de service, petits équipements, etc.). En 2024, elles constituent 26,50 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 24 % au CA 2023, elles-mêmes afférentes à hauteur de 47% contre 44% en 2023 pour la seule compétence voirie.

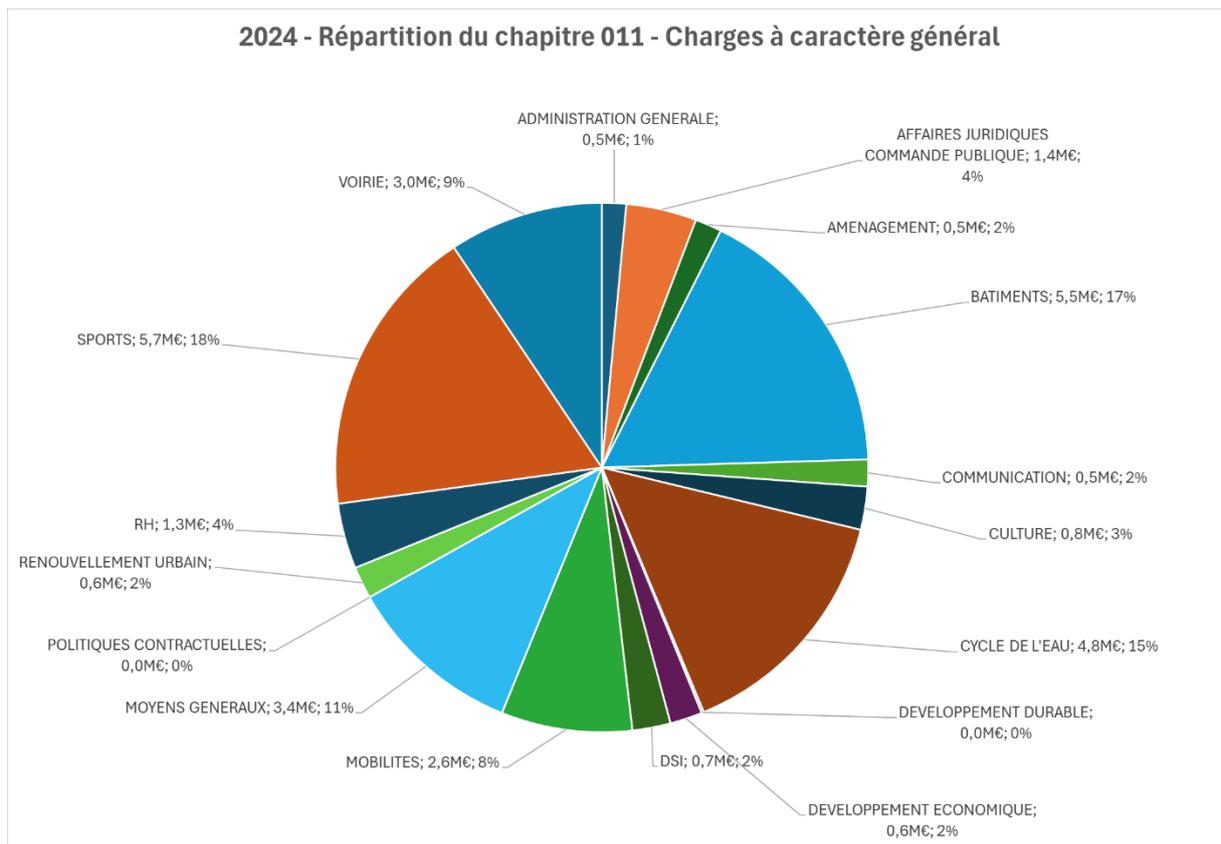
Les charges à caractère général de l'exercice 2024 progressent de 10,1 M€ (+18,8 %) passant de 53,8 M€ à 64 M€.

En 2024, les charges à caractère général sont principalement mobilisées sur :

- La compétence voirie (éclairage public, entretien de la voirie, propreté urbaine, viabilité hivernale, ...) avec une hausse de 25% par rapport à 2023,
- Le sport (DSP et mise en place d'un village Olympique, entre autres),
- Le cycle de l'eau (concession de service public des réseaux d'assainissement, eaux pluviales),
- Les fluides et petite maintenance de nos bâtiments communautaires.

Une dépense exceptionnelle de rattrapage des taxes foncières impacte à la hausse également ce chapitre en 2024.

L'hypothèse de hausse de l'inflation des fluides ne s'est finalement pas confirmée dans les proportions envisagées, ce qui explique la baisse de charges à caractère général des bâtiments.

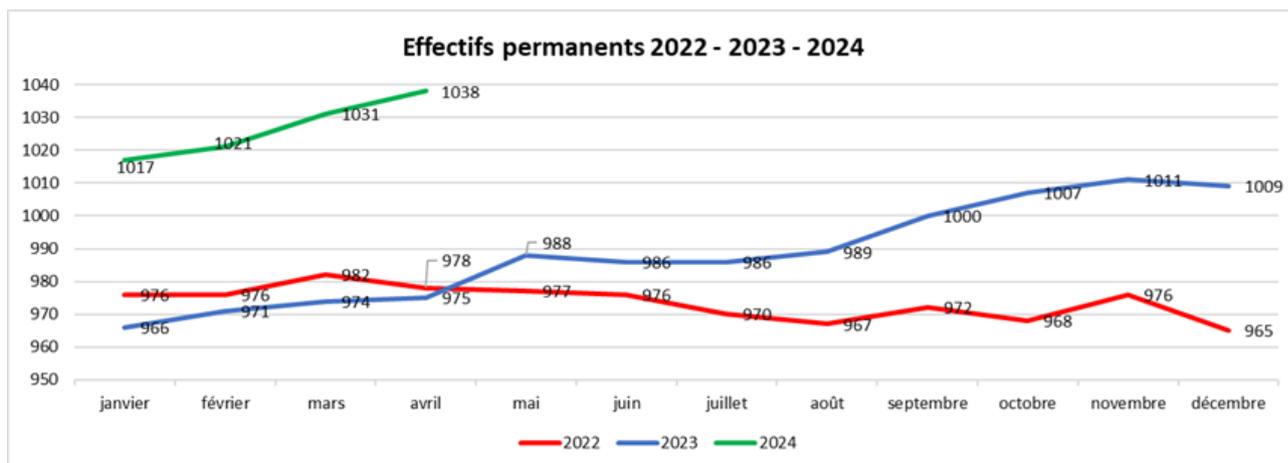


**b) Chapitre 012 : Charges de personnel : 54,5 M€**

L'augmentation des charges de personnel (chapitre 012) est liée à des facteurs réglementaires exogènes et à une politique RH raisonnée accompagnant la montée en opérationnalité de la Communauté urbaine. D'une part, la masse salariale a été impactée par la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> novembre 2024 et d'autre part, par l'effet report sur une année pleine de mesures telles que la hausse du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La croissance souhaitée des effectifs s'est traduite en 2024 par une progression de 64 postes budgétaires pourvus sur l'année, arrivant à un effectif permanent rémunéré de 1081 collaborateurs. Cette évolution s'est accompagnée également d'une volonté de développement de l'alternance avec une politique de recrutement de 20 apprentis en 2024.

Enfin, dans un souci de renfort de l'attractivité et de la fidélisation du personnel, des évolutions des dispositifs RH ont été conduites telles que la hausse de la participation de l'employeur aux titres repas et la mise en œuvre de la subrogation en cas d'arrêts maladie, qui constituent une dépense supplémentaire au titre du chapitre 012, compensée par des recettes provenant de la CPAM.



c) [Chapitre 014 : Atténuations de produits : 81,2 M€](#)

Les atténuations de produits représentent 33,70% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 11%, passant de 73,2 M€ en 2023 à 81,2 M€ en 2024.

Elles sont essentiellement matérialisées par les flux financiers entre les communes et la Communauté urbaine comme suit :

- Les Attributions de Compensation (AC) : 75,3 M€ ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 3,1 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 1 M€ conformément au montant déterminé par le protocole financier général.

Le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversements de fiscalité comme le reversement de la taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour pour un montant de 1 M€ et d'atténuation du produit de la fraction de TVA au titre de la CVAE et de la THRP (0,8 M€).

d) [Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 40,5 M€](#)

Les autres charges de gestion courante sont composées des participations aux partenaires et/ou organismes extérieurs de la Communauté urbaine, des subventions versées aux associations et des indemnités des élus. Les autres charges de gestion courante représentent 16,8 % des dépenses réelles de fonctionnement à 40,5 M€.

➔ **Les subventions aux associations : 3,9 M€**

Les subventions aux associations constituent 9,6 % des autres charges de gestion courante. Elles représentent 3,9 M€, légèrement en progression par rapport à l'année 2023.

COMPETENCE	2023	Crédits ouverts 2024	2024	Evolution en % CA24/CA23
CULTURE	815 501,00 €	704 571,00 €	704 571,00 €	-14%
DEV DURABLE/AGRICULTURE	62 601,00 €	37 701,00 €	63 993,00 €	2%
DEV ECO/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/EMPLOI INSERTION	1 109 361,00 €	1 260 692,00 €	1 130 372,00 €	2%
HABITAT	144 140,00 €	199 677,00 €	148 390,00 €	3%
SUBV CIPAM	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	0%
POLITIQUE DE LA VILLE	777 520,00 €	738 500,00 €	789 800,00 €	2%
SPORTS	318 700,00 €	362 200,00 €	362 200,00 €	14%
TOURISME	500 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	20%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 857 823,00 €</b>	<b>4 033 341,00 €</b>	<b>3 929 326,00 €</b>	<b>2%</b>

L'augmentation des subventions aux associations sportives en 2024 est cohérente avec l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris. La Communauté urbaine a en effet augmenté toutes les subventions pour les sportifs de haut niveau et ajouter une subvention spéciale pour chacun des sportifs du territoire qualifiés pour les JOP. Par ailleurs, des clubs sportifs du territoire ont évolué de division sportive, ce qui a augmenté le soutien apporté par la CU.

### → Les participations aux organismes extérieurs

Les participations à des organismes extérieurs représentent 32,9 M€, soit 81,2% des autres charges de gestion courante.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les participations à des syndicats ou organismes publics tels que :
  - - le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 16,5 M€ (16 M€ en 2023) ;
  - - Île-de-France Mobilités (IDFM) : 10 M€ (7 M€ en 2023, une partie des paiements 2023 ont eu cours sur l'exercice 2024 pour régularisation) ;
- Les contributions diverses (4,9 M€) :
  - La contribution au SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) : 1,6 M€
  - La contribution au SIERCTECC (Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunications et d'Electricité) : 1,3 M€
  - La contribution au SIRE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Epône) : 0,6 M€
  - La contribution à l'Île de loisirs du Val de Seine : 0,5 M€
  - Les autres contributions obligatoires et autres dépenses parmi lesquelles les droits à verser au titre de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), les admissions en non-valeurs : 1,5 M€.

### → Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 3,7 M€, soit 9,2 % du chapitre.

Les autres charges de gestion courante regroupent d'une part les indemnités et cotisations des élus (1,7 M€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (0,02 M€).

### e) [Chapitre 66 : Charges financières : 0,9 M€](#)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette et plus précisément des emprunts contractés par la Communauté urbaine.

Les charges financières sont stables entre 2023 et 2024 (0,9 M€) et représentent 0,37 % des dépenses réelles de fonctionnement 2024.

### f) [Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 0,1 M€](#)

Les charges exceptionnelles sont en baisse de 95% en raison du passage à la nomenclature comptable M57 et le basculement de certains comptes au chapitre 65 notamment. Elles sont maintenant constituées uniquement des écritures de régularisation comptable.

## 3. Des recettes d'investissement en hausse, provenant principalement des dotations

Les recettes réelles d'investissement 2024 de la Communauté urbaine (hors reports) s'élèvent à 84,5 M€ contre 53,9 M€ en 2023 avec prise en compte du résultat d'investissement (0,9 M€). L'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2024 est de 49,9 M€ contre 20 M€ en 2023.

Les subventions perçues à hauteur de 17,6 M€ constituent le principal poste de recettes (20,8 % des recettes réelles d'investissement) après les dotations et fonds divers avec 65,7 M€ (77,7 % des recettes réelles d'investissement).

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
024	Produits de cession	0,2M€	3,7M€	0,0M€	0,5M€	0,0%	-0,2M€	0%
10	Dotations et fonds divers	11,7M€	18,5M€	15,8M€	0,4M€	86%	4,1M€	35%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	20,0M€	49,9M€	49,9M€	0,0M€	100%	29,9M€	150%
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	48%	0,0M€	194%
13	Subventions investissement reçues	20,0M€	34,7M€	17,6M€	12,0M€	51%	-2,3M€	-12%
20	Immobilisations incorporelles	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	110%	0,1M€	100%
204	Subventions investissement versées	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0%	0,0M€	0%
21	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	0%
23	Travaux	0,0M€	0,5M€	0,0M€	0,1M€	-	0,0M€	100%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	0%
4582	Opérations sous mandat	1,1M€	1,0M€	0,9M€	0,2M€	92,4%	-0,2M€	0%
16	Emprunts et avances / cautions	0,0M€	2,3M€	0,0M€	2,3M€	0,0%	0,0M€	-100%
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>53,0M€</b>	<b>110,8M€</b>	<b>84,5M€</b>	<b>15,7M€</b>	<b>76,2%</b>	<b>31,4M€</b>	<b>59,3%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,9M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0%	-0,9M€	-100%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	69,7M€	0,0M€	0,0M€	0%	0,0M€	0%
040	Opérations d'ordre entre sections	15,8M€	13,9M€	13,8M€	0,0M€	100%	-1,9M€	-12%
041	Opérations patrimoniales	0,6M€	1,0M€	1,0M€	0,0M€	99%	0,4M€	66%
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>70,3M€</b>	<b>195,4M€</b>	<b>99,3M€</b>	<b>15,7M€</b>	<b>50,8%</b>	<b>29,0M€</b>	<b>41,3%</b>

#### 4. Des dépenses d'investissement concentrées sur les équipements

Les dépenses réelles d'investissement 2024 de la Communauté urbaine s'élèvent à 100,6 M€, soit une diminution de -1,6 M€ par rapport à l'année 2023.

Le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de l'année 2024 s'établit à 63 %.

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR 2023)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
10	Dotations et fonds divers	0,6M€	6,8M€	4,2M€	0,1M€	61%	3,6M€	570,3%
13	Subvention investissement versées	0,0M€	0,2M€	0,2M€	0,0M€	100%	0,2M€	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	7,6M€	16,9M€	8,2M€	2,3M€	49%	0,6M€	7,8%
204	Subvention investissement versées	28,1M€	15,3M€	4,8M€	8,7M€	31%	-23,3M€	-83,1%
21	Immobilisations corporelles	24,2M€	48,0M€	31,5M€	8,0M€	66%	7,3M€	30,0%
23	Travaux	33,7M€	61,9M€	43,9M€	5,0M€	71%	10,2M€	30,4%
26	Immobilisations financières	0,2M€	0,6M€	0,4M€	0,0M€	66%	0,2M€	106,1%
27	Autres immobilisations financières	0,1M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0%	-0,1M€	-100,0%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,1M€	0,9M€	0,1M€	0,0M€	10%	0,0M€	-16,7%
16	Remboursement dette / cautions	7,6M€	10,1M€	7,4M€	0,0M€	73%	-0,2M€	-2,7%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>102,1M€</b>	<b>160,8M€</b>	<b>100,6M€</b>	<b>24,1M€</b>	<b>63%</b>	<b>-1,6M€</b>	<b>-1,5%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,0M€	33,2M€	33,2M€	0,0M€	100%	33,2M€	100,0%
040	Opération ordre entre sections	0,6M€	0,5M€	0,5M€	0,0M€	111%	0,0M€	-8,2%
041	Opérations patrimoniales	0,6M€	1,0M€	1,0M€	0,0M€	99%	0,4M€	65,9%
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>103,3M€</b>	<b>195,4M€</b>	<b>135,3M€</b>	<b>24,1M€</b>	<b>69%</b>	<b>32,0M€</b>	<b>31,0%</b>

La section d'investissement présente un déficit de 44,38 M€ (reports et recettes de ladite section compris) contre 49,9 M€ en 2023. Ce déficit est comblé via l'épargne nette soit la marge financière provenant de la section de fonctionnement s'appuyant notamment sur la fiscalité locale, d'une part, et un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 19 M€, financement provenant des résultats passés, d'autre part.

Les dépenses d'investissement sont principalement composées :

- Des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23 et autorisations de programmes),
- Des immobilisations incorporelles,
- Des subventions d'équipement versées,
- Des immobilisations corporelles et en cours.

Elles représentent 88,3 M€ contre 93,5 M€ (comprenant 26,4 M€ de subvention exceptionnelle) en 2023 et 87,82 % des dépenses réelles d'investissement.

Parallèlement, le capital de la dette remboursé s'élève à 7,4 M€ en 2024.

##### a) Un endettement raisonné du budget principal

En 2024, 4 emprunts se sont éteints et il y a eu un nouvel emprunt sur le budget principal pour un montant de 2,3 M € en décembre mais le déblocage des fonds est prévu sur 2025.

La Communauté urbaine a par ailleurs intégré 5 emprunts en provenance du SIARH au 01/01/2024 à la suite de la dissolution de celui-ci au 31/12/2023.

Au 31 décembre 2024, l'encours à rembourser s'élevait à 92,6 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024	
Encours	98 552 631,58 €	92 613 556,11 €	↘
Nombre d'emprunts	36	38	↘
Dispo. Ligne trésorerie	- €	- €	→
Durée résiduelle	15 ans	14 ans 1 mois	↘
Vie moyenne résiduelle	7 ans 7 mois	7 ans 2 mois	↘

Tranche de taux	Capital restant dû	%
0%-1%	69 787 633,51 €	75,35%
1%-2%	17 998 881,97 €	19,43%
2%-3%	1 358 232,95 €	1,47%
3%-4%	1 383 752,00 €	1,49%
4%-5%	1 472 750,78 €	1,59%
>5%	612 304,90 €	0,66%
<b>Total</b>	<b>92 613 556,11 €</b>	<b>100%</b>

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	90 808 342,03 €	98,05%
Indexé	1 720 880,75 €	1,86%
Structuré	84 333,33 €	0,09%
<b>Total</b>	<b>92 613 556,11 €</b>	<b>100%</b>

La structure de la dette au 31 décembre 2024 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe (98,05 %) au taux moyen de 0,91 % contre 0,90% en 2023 ;
- Taux variable (1,89 %). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués, ainsi au 31/12/2024 le taux moyen des prêts indexés s'établit à 3,52 % et à 7,00 % pour le prêt structuré qui correspond à l'emprunt SWAP auprès de Natixis se terminant au 31/12/2025.

## b) Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2024

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 sont décomposées comme suit par politiques publiques :

Dépenses d'équipement	2024		TAUX DE REALISATION EN % hors restes à réaliser
	CREDITS OUVERTS	COMPTE ADMINISTRATIF	
ADMINISTRATION GENERALE	36 778 935 €	20 611 910 €	56%
CULTURE, SPORT et TOURISME	10 436 420 €	5 751 540 €	55%
CYCLE DE L'EAU	2 814 316 €	1 459 190 €	52%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	12 423 100 €	2 701 570 €	22%
EOLE	10 176 840 €	4 210 330 €	41%
HABITAT	1 655 296 €	963 970 €	58%
MOBILITES	8 923 609 €	4 315 350 €	48%
RENOUVELLEMENT URBAIN	8 060 720 €	5 996 410 €	74%
TRANSITION ECOLOGIQUE	507 655 €	122 680 €	24%
VOIRIE	50 296 045 €	42 189 740 €	84%
<b>Total général</b>	<b>142 072 936 €</b>	<b>88 322 690 €</b>	<b>62%</b>

Il est à noter que les dépenses d'équipements consacrées à l'administration générale comprennent :

- Les moyens généraux et notamment tous les véhicules et engins mis à la disposition des équipes techniques de terrain (voirie, Déchet, eau, etc.)
- L'informatique et le numérique : la mise à disposition de matériel, outils et l'installation de fibre
- Les fonds de concours dédiés aux investissements des communes
- Le patrimoine bâtementaire hors équipements sportifs.

### ➔ Voirie

La voirie est l'une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine. Le patrimoine voirie est composé de près de 1 400 kilomètres de voies et de près de 54 680 points lumineux.

Par délibération du 24 novembre 2022, quatre Autorisations de Programme (AP) ont été votées au titre de la compétence voirie avec un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

- trois AP au titre du renouvellement :
  - le programme consacré à l'éclairage public et la signalisation lumineuse avec 46 M€ pour la période 2023-2029 ;
  - le programme dédié au renouvellement de voirie pour un montant global de 54 M€ pour la période 2023-2026 ;
  - le programme portant sur les ouvrages d'art et les risques géotechniques avec 17 M€ pour la période 2023-2026 ;
- une AP dédiée au développement communal pour un montant de 60 M€ sur la période 2023-2028.

En 2024, les Crédits de Paiement (CP) réalisés s'élèvent à 42,2 M€, en augmentation de + 9,5 M€ par rapport à 2023, avec la répartition suivante :

VOIRIE	CA 2024
AP ECLAIRAGE PUBLIC	10 243 507 €
AP VOIRIE	19 809 711 €
AP OUVRAGE D'ART ET RISQUES GEOTECHNIQUES	1 982 079 €
AP VOIRIE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	8 734 630 €
TRAVAUX HORS AP	1 419 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 189 737 €</b>

- ❖ Le renouvellement de voirie (19,8 M€ en 2024 et 13,9 M€ en 2023)

Le renouvellement de voirie consiste à maintenir, prolonger la durée de vie et sécuriser le patrimoine existant dans sa composition initiale et pour des usages identiques. Il comprend le renouvellement de chaussées/trottoirs, la signalisation horizontale et verticale et l'acquisition de matériels.

Les crédits de paiement 2024 ont été augmentés de + 3 M€ au cours de l'exercice pour correspondre au développement du programme.

- ❖ L'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore (10,2 M€ en 2024 et 9,6 M€ en 2023)

L'éclairage public correspondant essentiellement aux marchés globaux de performance énergétique (MGPE) parties G4 (modernisation et création) et G3 (sinistres et vandalismes).

- ❖ Les ouvrages d'art et risques géotechniques (2 M€ en 2024 et 1,4 M€ en 2023)

Le programme comprend l'entretien, la sécurisation et la reconstruction d'ouvrages d'art (ponts, passerelles piétonnes et cyclables) et la gestion des risques géotechniques.

- ❖ Le développement communal (8,7 M€ en 2024 et 5 M€ en 2023)

Il s'agit de requalifications d'espaces publics, d'enfouissements de réseaux et de Projets Urbains Partenariaux (PUP).

- ❖ Les travaux d'extension de réseaux (1,4 M€ en 2024 et 2,1 M€ en 2023)

Les travaux d'extension exécutés en dehors du programme de développement communal voté en 2022 sont en cours de finalisation.

## → IPS (ex ISPC)

En complément de ses investissements pour un service aux communes de proximité et de qualité, la Communauté urbaine a également soutenu l'important projet de création de l'Institut Parasport Santé (IPS) sur son territoire, Fondation Reconnue d'Utilité Publique.

Ce premier institut au monde dédié exclusivement au para-sport santé, organisé autour de l'expertise de différents professionnels de santé, développera des activités de formation, de recherche, de rééducation et réadaptation, de détection et d'entraînement autour du para-sport santé, sur le site de Bècheville aux Mureaux. L'IPS se positionnera comme un centre référent national et international sur l'expertise para-sport santé pour favoriser l'activité physique des personnes en situation de handicap et moteur d'un écosystème sur le territoire de GPSEO.

Ainsi, la Communauté urbaine, en soutien à la création de ce projet, a engagé 10,5 M€ en 2024 dont 2M€ versés. Les reports seront soldés en fonction de l'avancée du projet.

## → Eole

L'arrivée du RER E est un des principaux axes de développement du territoire communautaire. Elle se traduit par la réalisation de huit Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et par l'aménagement public de trois quartiers de gare : Epône-Mézières, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

### ❖ Les PEM Eole (4 M€)

Par la délibération du 16 décembre 2021, les PEM Eole sont gérés dans le cadre d'une AP qui a été votée à hauteur de 132,39 M€ pour la période 2022-2027.

En 2024, les Crédits de Paiement (CP) réalisés s'élèvent à 4 M€, contre 6,9 M€ euros en 2023 avec la répartition suivante :

EOLE	CA 2024
AP POLE EOLE AUBERGENVILLE	1 106 460 €
AP POLE EOLE CLAIRIERES DE VERNEUIL	1 496 822 €
AP POLE EOLE EPONE MEZIERES	215 153 €
AP POLE EOLE LES MUREAUX	772 141 €
AP POLE EOLE MANTES LE JOLIE	50 284 €
AP POLE EOLE MANTES STATION	115 358 €
AP POLE EOLE POISSY	127 380 €
AP POLE EOLE VILENNES	124 286 €
QUARTIERS DE GARE EOLE	202 446 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 210 330 €</b>

L'année 2024 a été marquée par :

- La poursuite des travaux sur les pôles d'Aubergenville (1,1 M€ pour la finalisation du PEM) et la poursuite des travaux des Clairières-de-Verneuil (1,5 M€) et Les Mureaux (0,4 M€) ;
- La poursuite des études engagées sur l'ensemble des pôles (0,9 M€).

❖ Les quartiers de gare Eole (0,2 M€)

Les dépenses réalisées en 2024 au titre des quartiers de gare Eole ont porté sur des études :

- 0,17 M€ pour le quartier de gare de Mantes-la-Jolie ;
- 0,03 M€ pour le quartier de gare d'Epône Mézières.

➔ **Renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain est un enjeu important pour le territoire de la Communauté urbaine qui comprend douze quartiers prioritaires de la politique de la ville et huit quartiers en veille active répartis sur dix de ses communes membres.

La Communauté urbaine porte les sept projets de renouvellement urbain suivants :

- Dans le cadre du Programme de Renouvellement d'Intérêt National (PRIN) :
  - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
  - o Les Mureaux (cinq quartiers) ;
- Dans le cadre du Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR) :
  - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
  - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Département des Yvelines :
  - o Poissy (Beaugard) ;
  - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
  - o Vernouillet (Cité du parc).

Les travaux concernent pour l'essentiel les espaces publics et ont pour objectif principal de désenclaver les quartiers et les intégrer dans la stratégie urbaine de chaque commune concernée.

Par la délibération du 16 décembre 2021, les projets de renouvellement font l'objet d'une AP qui a été votée à hauteur de 109,53 M€ pour la période 2022-2031.

En 2024, les CP ont été réalisés à hauteur de 5 M€ en 2024 contre 2,6 M€ en 2023 avec la décomposition suivante :

RENOUVELLEMENT URBAIN	CA 2024
PRIN MANTES-LA-JOLIE	1 029 047 €
PRIN LES MUREAUX	699 666 €
PRIR CHANTELOUP-LES-VIGNES	784 817 €
PRIR LIMAY	114 987 €
PRU POISSY	944 010 €
PRU CARRIERES-SOUS-POISSY	1 363 600 €
PRU VERNOUILLET	32 091 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 968 218 €</b>

## → Mobilités

L'amélioration des modes de déplacement, doux ou moins énergivores, constitue un enjeu fort pour toutes les collectivités territoriales. En outre, le travail en cours sur le maillage des mobilités sur le territoire accompagnera le projet Eole pour permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier du renfort d'offre prévu avec l'arrivée du RER.

Par délibération du 16 décembre 2021, trois AP ont été votées au titre des mobilités avec un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Une AP pour les aménagements cyclables de 19,57 M€ sur la période 2022-2027 ;
- Une AP concernant les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) de 74,65 M€ sur la période 2022- 20230 ;
- Une AP dédiée aux passerelles de 5,8 M€ sur la période 2022-2026.

L'exécution budgétaire 2024 a principalement concerné :

- La mise en accessibilité des quais de bus (1,7 M€) ;
- Les parcs de stationnement (0,5 M€) ;
- Les aménagements cyclables (0,9 M€ dont 0,6 M€ au titre du schéma directeur cyclable).

MOBILITES	CA 2024
AP AMENAGEMENTS CYCLABLES	893 920 €
AP TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITES PROPRES	445 800 €
AP PASSERELLES	92 906 €
AMENAGEMENT QUAI BUS	1 657 365 €
PARCS DE STATIONNEMENT	496 600 €
BORNES DE RECHARGES	684 023 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 270 614 €</b>

## → Culture, sport et tourisme

La Communauté urbaine dispose d'équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire :

- Sept équipements culturels : Château Ephémère, Médiathèque, Centre de la Danse, Conservatoire Quincy Jones, Parc aux Etoiles, théâtre de La Nacelle et graff park ;
- Quatorze équipements sportifs dont :
  - o Onze piscines dont six sont gérées en régie (Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Poissy (2), Les Mureaux, Porcheville) et quatre en délégation de service public (Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Meulan-En-Yvelines);
  - o Trois autres équipements (une patinoire gérée en régie, un stade nautique international et un stade nautique ? et le parc de la Butte verte).

Elle est également compétente en matière de tourisme.

L'année 2024 fait ressortir les dépenses d'équipement réalisées suivantes :

❖ Equipements culturels (0,8 M€) :

- 0,7 M€ d'études et de travaux bâtimentaires (dont 0,2 M€ pour le conservatoire, 0,1 M€ pour la médiathèque, 0,3 M€ pour le théâtre de La Nacelle et 0,1 M€ pour le parc aux étoiles) ;
- 0,1 M€ d'acquisitions de matériels.

❖ Equipements sportifs (4,9 M€) :

- 2,2 M€ concernant les piscines dont
  - 1,5M€ d'études et travaux bâtimentaires dans les piscines (dont 0,6 M€ pour les piscines des Migneaux et Saint-Exupéry à Poissy et 0,6 M€ pour les piscines à Verneuil et à Andrésy) ;
  - 0,3 M€ de participation aux investissements versée au délégataire de la piscine à Aubergenville ;
  - 0,3 M€ d'acquisitions de matériels divers ;
- 2,7 M€ pour les autres équipements sportifs dont 2,1 M€ pour le stade nautique international, 0,5 M€ pour la Butte verte et 0,1 M€ pour la patinoire.

CULTURE, SPORT ET TOURISME	CA 2024
EQUIPEMENTS CULTURELS	824 340 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	4 927 207 €
EQUIPEMENTS TOURISME	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 751 547 €</b>

Les travaux du bassin du SNI, réalisés pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 à Paris, ont coûté 1,2M€.

➔ **Administration communautaire**

L'administration communautaire concerne principalement :

❖ Le système d'information

Par délibération du 16 décembre 2021, une AP « renouvellement et déploiement des systèmes d'information » a été votée à hauteur de 8,35 M€ sur la période 2022-2024 recouvrant :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- L'investissement en progiciels.

Les CP réalisés sur l'exercice 2024 qui marque la fin du programme s'élèvent à 1,7 M€ pour 2,6 M€ prévus.

❖ Les bâtiments

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » arrête des obligations de sobriété énergétique pour l'ensemble des collectivités territoriales à l'horizon 2030-2050. L'objectif est de réduire progressivement les consommations des équipements et bâtiments publics parmi lesquels les piscines, les bâtiments culturels et administratifs.

Dans ce cadre, les dépenses réalisées en 2024 s'établissent à 0,3 M€ pour les travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, la Communauté urbaine poursuit l'acquisition et l'amélioration de ses Centres Techniques Communautaires (travaux d'aménagement pour 1,6 M€ et acquisition pour les CTC des Mureaux et de Limay pour 5,7 M€).

❖ Les fonds de concours versés aux communes membres pour un montant de 1,7 M€.

L'exécution budgétaire 2024 au titre de l'administration communautaire se résume ainsi :

ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	CA 2024
AP PARC AUTOMOBILE	1 739 970 €
AP SYSTÈME D'INFORMATION	1 711 870 €
PATRIMOINE PARKINGS	284 050 €
PATRIMOINE IMMOBILIER ENTREPRISES	655 260 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 297 390 €
BATIMENTS TECHNIQUES	7 448 000 €
FONDS DE CONCOURS	1 663 590 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 800 130 €</b>

## VI. Focus sur les budgets annexes

### 1. Budget annexe assainissement

La section d'exploitation du budget annexe assainissement enregistre en 2024 des recettes et des dépenses d'un montant total de respectivement 25,6 M€ et 26,4 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2023 reporté (+ 17,3 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2024 de 9,6 M€, contre 23 M€ en 2023.

Le solde des opérations d'investissement 2024 s'établit à -8,9 M€. Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (+7 M€) et du solde des restes à réaliser (-6,1 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de - 8 M€.

Le résultat global à fin 2024, restes à réaliser compris, s'établit à + 1,6 M€ contre + 17,4 M€ en 2023, soit une baisse 55% du Fonds de Roulement.

Ce résultat de clôture s'explique par des facteurs endogènes comme exogènes. Plusieurs projets comme le tram 13 n'avaient pas pu démarrer en 2023 et ont donc été engagés en 2024. Plusieurs subventions attendues n'ont pu être perçues en 2024, mais un rattrapage est escompté en 2025.

Enfin, la Communauté urbaine a dû amortir un imprévu sur le Bassin de Stockage et de Restitution de Limay, induisant un surcoût de plus de 3,2M€ dont 2,95 M€ en 2024.

#### ➔ La section d'exploitation

##### ❖ Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation ont baissé de -6 M€, passant de 31,6 M€ en 2023 à 25,6 M€ en 2024, soit -18,7 %. Elles ont été réalisées en 2024 à hauteur de 79 % des prévisions budgétaires contre 95,5% en 2023.

#### **Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe assainissement**

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024/ CA 2023	
70	Produits des services	30 649 523,05 €	31 617 902,00 €	24 123 366,35 €	76,3%	- 6 526 156,70 €	-21,3%
74	Dotations, subventions	95 808,00 €	100 000,00 €	372 683,99 €	372,7%	276 875,99 €	289,0%
75	Autres produits de gestion courante	607,04 €	- €	22 015,41 €	0,0%	21 408,37 €	3526,7%
77	Produits exceptionnels	771 449,65 €	600 000,00 €	1 165 044,14 €	194,2%	393 594,49 €	51,0%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	60 842,23 €	200 000,00 €	493,42 €	0,2%	- 60 348,81 €	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>31 578 229,97 €</b>	<b>32 517 902,00 €</b>	<b>25 683 603,31 €</b>	<b>79,0%</b>	<b>- 5 894 626,66 €</b>	<b>-18,7%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	21 321 687,80 €	17 365 110,75 €	17 365 110,75 €	100,0%	- 3 956 577,05 €	-18,6%
042	Opération ordre entre sections	4 420 428,66 €	4 520 434,00 €	4 344 156,01 €	96,1%	- 176 277,65 €	-1,7%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>57 320 346,43 €</b>	<b>54 403 446,75 €</b>	<b>47 392 870,07 €</b>	<b>87,1%</b>	<b>- 9 927 476,36 €</b>	<b>-17,3%</b>

En dehors des crédits d'ordre (4,3 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services, lesquels sont en diminution de -21,3 % (24,1 M€ en 2024 contre 30,7 M€ en 2023)

Ceux-ci recouvrent notamment :

- o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (15,4 M€ en 2024 contre 22,3 M€ en 2023) ;
  - o Le remboursement de branchements et de travaux (stable) : 0,8 M€ en 2024 et 2023 ;
  - o Les contributions des communes (2,8 M€) ;
  - o Les participations pour l'assainissement collectif (2,6 M€) ;
  - o La refacturation au budget annexe eau potable de la quote-part de frais de personnel lui revenant (0,8 M€) ;
  - o La vente de biogaz et dépotage (1,6 M€) ;
  - o Les redevances d'assainissement non collectif (0,02 M€) ;
  - o Des produits de services divers (0,08 M€).
- L'excédent d'exploitation reporté (17,4 M€ en 2024 contre 21,3 M€ en 2023) ;
  - Les primes d'épurations et autres subventions (373 K€ en 2024 contre 96 K€ en 2023) ;
  - Des recettes exceptionnelles (1,2 M€ en 2024 contre 0,8 M€ en 2023).

❖ Les dépenses d'exploitation

Hormis les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements (11,4 M€ au chapitre 042 en 2024), les dépenses d'exploitation s'élèvent à 26,4 M€ en 2024. Elles sont en hausse de + 16,4 % par rapport aux dépenses réelles d'exploitation 2023 (22,7 M€) et présentent un taux de réalisation de 85,6 % (contre 77 % en 2023). La Communauté urbaine s'attache à l'amélioration de la qualité des rejets en assainissement.

**Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe assainissement**

Libellé chapitres		Dépenses d'exploitation					
		CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024/ CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
011	Charges à caractère général	17 651 456,81 €	23 600 000,00 €	20 327 045,69 €	86,1%	2 675 588,88 €	15,2%
012	Charges de personnel	2 403 318,88 €	2 745 000,00 €	2 575 750,03 €	93,8%	172 431,15 €	7,2%
65	Autres charges de gestion courante	8 667,07 €	151 000,00 €	9 672,85 €	6,4%	1 005,78 €	11,6%
66	Charges financières	892 184,56 €	1 050 000,00 €	795 736,60 €	75,8%	- 96 447,96 €	-10,8%
67	Charges exceptionnelles	1 720 397,07 €	3 100 000,00 €	2 693 678,64 €	86,9%	973 281,57 €	56,6%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	200 000,00 €	- €	0,0%	- €	-
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>22 676 024,39 €</b>	<b>30 846 000,00 €</b>	<b>26 401 883,81 €</b>	<b>85,6%</b>	<b>3 725 859,42 €</b>	<b>16,4%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	11 616 394,43 €	12 478 890,00 €	11 361 657,71 €	91,0%	- 254 736,72 €	-2,2%
023	Virement à la section d'investissement	- €	11 078 556,75 €	- €	0,0%	- €	-
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>34 292 418,82 €</b>	<b>54 403 446,75 €</b>	<b>37 763 541,52 €</b>	<b>69,4%</b>	<b>3 471 122,70 €</b>	<b>10,1%</b>

- Les charges à caractère général augmentent de +15,2% (20,3 M€ contre 17,6 M€ en 2023).

Ce poste comprend essentiellement les dépenses suivantes :

- Les contrats d'exploitation (15 M€ en 2024 contre 14,7 M€ en 2023) ;
  - L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,29 M€ en 2024 contre 0,25 M€ en 2023) ;
  - Les commissions pour recouvrement des redevances d'assainissement (0,24M€ en 2024 contre 0,1 M€ en 2023) ;
  - Des frais relatifs à la convention entre la Communauté urbaine et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (0,9 M€ en 2024 contre 1,9 M€ en 2023) ;
  - Les taxes foncières (0,09 M€ en 2024 contre 0,02 M€ en 2023) et autres taxes et redevances (0,35 M€) ;
  - Des remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe assainissement de 3,1 M€ dont 1,4 M€ pour le rattrapage des charges de structures de 2023 en 2024.
- Les charges de personnel (2,6 M€ contre 2,4 M€ en 2023 (+ 7,2%)).

Dans un souci de simplification, les paies des agents intervenant sur les budgets assainissement et eau potable sont imputées directement et en totalité sur le budget assainissement qui refacture ensuite au budget eau potable la quote-part lui revenant.

- Les charges exceptionnelles (2,7 M€ contre 1,7 M€ en 2023) ;
- Les charges financières (0,8 M€ en 2024) représentant les intérêts réglés à échéance ;
- Les autres charges de gestion courante (9,6 k € en 2024 contre 8,6 k€ en 2023).

## ➔ La section d'investissement

- ❖ Des recettes d'investissement à mieux maîtriser

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 2,5 M€ passant de 3,8 M€ en 2023 à 6,3 M€ en 2024 avec l'affectation en réserve du résultat reporté de fonctionnement pour un montant de 5,7 M€.

### Evolution des recettes d'investissement du budget annexe assainissement

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024/ CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024/ CA 2023
1068	Excédent defonctionnement capitalisé	- €	5 662 816,86 €	5 662 816,86 €	- €	-	5 662 816,86 €	-
13	Subventions d'investissement reçues	3 839 873,00 €	6 333 116,25 €	241 747,00 €	324 151,00 €	3,8%	- 3 598 126,00 €	-93,7%
23	Immobilisations en cours	2 871,64 €	- €	- €	- €	-	2 871,64 €	-
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	6 177,85 €	101 174,55 €	- €	1 141,55 €	0,0%	6 177,85 €	-100,0%
16	Emprunts et avances / cautions	- €	427 000,00 €	405 791,00 €	- €	-	405 791,00 €	-
166	Refinancement dette	- €	- €	- €	- €	-	- €	-
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>3 848 922,49 €</b>	<b>12 524 107,66 €</b>	<b>6 310 354,86 €</b>	<b>325 292,55 €</b>	<b>50,4%</b>	<b>2 461 432,37 €</b>	<b>64,0%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	- €	11 078 556,75 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	11 616 394,43 €	12 478 890,00 €	11 361 657,71 €	- €	91,0%	- 254 736,72 €	-2,2%
041	Opérations patrimoniales	- €	500 000,00 €	218 908,99 €	- €	43,8%	218 908,99 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 311 233,84 €	6 949 194,16 €	6 949 194,16 €	- €	100,0%	- 3 362 039,68 €	-32,6%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>25 776 550,76 €</b>	<b>43 530 748,57 €</b>	<b>24 840 115,72 €</b>	<b>325 292,55 €</b>	<b>57,1%</b>	<b>- 936 435,04 €</b>	<b>-3,6%</b>

Les recettes d'investissement réelles et d'ordre 2024 s'élèvent à 24,8 M€ (25,7 M€ en 2023) en baisse de - 0,9 M€ et réparties principalement de la manière suivante :

- 11,4 M€ d'opérations d'ordre pour les amortissements des immobilisations ;
- 0,2 M€ de subventions d'investissement reçues pour des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements ;
- 6,9 M€ d'excédent d'investissement reporté ;
- 5,6 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé.

❖ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement augmentent, passant de 14,4 M€ en 2023 à 22,2 M€ en 2024, soit +54,3 %.

**Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement**

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024/ CA 2023
13	Subventions d'investissement reçues	6 405,00 €	471 600,00 €	422 058,00 €	- €	89,5%	415 653,00 €	
16	Remboursement dette / cautions	2 972 225,08 €	3 898 774,92 €	3 233 879,28 €	207 774,92 €	82,9%	261 654,20 €	8,8%
20	Immobilisations incorporelles	637 328,07 €	3 776 418,78 €	776 531,85 €	1 177 717,25 €	20,6%	139 203,78 €	21,8%
21	Immobilisations corporelles	1 212 585,05 €	3 122 282,26 €	1 258 723,23 €	841 757,40 €	40,3%	46 138,18 €	3,8%
23	Immobilisations en cours	9 434 835,19 €	26 431 205,61 €	15 870 951,18 €	4 202 994,92 €	60,0%	6 436 115,99 €	68,2%
26	Participations et créances rattachées	62 700,00 €	110 000,00 €	62 800,00 €	- €	57,1%	100,00 €	
27	Autres immobilisations financières	- €	600 000,00 €	600 000,00 €	- €	0,0%	600 000,00 €	-
4581	Opérations sous mandat (Dépenses)	80 849,55 €	100 000,00 €	- €	- €	0,0%	80 849,55 €	-100,0%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>14 406 927,94 €</b>	<b>38 510 281,57 €</b>	<b>22 224 943,54 €</b>	<b>6 430 244,49 €</b>	<b>57,7%</b>	<b>7 818 015,60 €</b>	<b>54,3%</b>
040	Opération ordre entre sections	4 420 428,66 €	4 520 434,00 €	4 344 156,01 €	- €	96,1%	76 272,65 €	-1,7%
041	Opérations patrimoniales	- €	500 000,00 €	218 909,99 €	- €	43,8%	218 909,99 €	
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>18 827 356,60 €</b>	<b>43 530 715,57 €</b>	<b>26 788 009,54 €</b>	<b>6 430 244,49 €</b>	<b>61,5%</b>	<b>7 960 652,94 €</b>	<b>42,3%</b>

Les dépenses d'investissement réelles et d'ordre représentent 26,8 M€ en 2024 contre 18,8 M€ en 2023, soit une augmentation de 42,3 %, et comportent notamment :

- Les dépenses d'équipement (travaux, études, branchements) pour 17,9 M€ en 2024 (11,3 M€ en 2023), dont principalement :
  - Dans le secteur de Aubergenville centre Ouest, des travaux d'assainissement de 0,9 M€ ;
  - Dans le secteur de Mantes Ouest, des travaux d'assainissement de 5 M€ ;
  - Dans le secteur des Mureaux centre Est, des travaux d'assainissement de 1,5 M€ ;
  - Dans le secteur de Poissy Est, des travaux d'assainissement de 3,9 M€ ;
  - Dans le secteur de Limay et ses environs, des travaux d'assainissement de 4,9 M€ ;
  - Des créations de branchements de 1,7 M€.
- Des opérations d'ordre à hauteur de 4,5 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 3,2 M€.

## 2. Budget annexe eau potable

La section d'exploitation du budget annexe eau potable enregistre en 2024 des recettes et des dépenses d'un montant total de, respectivement, 21,5 M€ et 9,9 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2023 reporté (+ 7,5 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2024 de 11,6 M€, en augmentation par rapport à l'année 2023.

Le solde des opérations d'investissement 2024 s'établit à - 8,3 M€.

Après prise en compte du résultat d'investissement 2023 reporté (+ 19,1 M€) et du solde des restes à réaliser (- 4,2 M€), le résultat d'investissement cumulé est excédentaire à hauteur de + 6,7 M€ montrant l'utilisation de la subvention exceptionnelle du budget principal en section d'investissement.

Le résultat global de l'exercice 2024, restes à réaliser inclus, s'établit à 22,4 M€ contre 23,7 M€ en 2023.

### a) [La section d'exploitation budget annexe eau potable](#)

#### ➔ Des recettes d'exploitation stables

En dehors des opérations d'ordre (0,3 M€) et de la reprise du résultat d'exploitation reporté (7,5 M€), les recettes réelles d'exploitation sont assez stables et s'établissent à 13,7 M€ en 2024 (contre 13,8 M€ en 2023) avec un taux de réalisation de 76% (84% en 2023). Elles se répartissent de la manière suivante :

#### **Evolution des recettes d'exploitation du budget eau potable**

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
70	Produits des services	13 468 328,42 €	17 817 200,00 €	13 505 861,29 €	75,8%	37 532,87 €	0,3%
74	Dotations, subventions	36 130,00 €	20 000,00 €	54 099,00 €	270,5%	17 969,00 €	-
75	Autres produits de gestion courante	186 888,08 €	150 000,00 €	29 598,37 €	19,7%	- 157 289,71 €	-84,2%
76	Produits financiers	- €	1 353,00 €	1 352,25 €	-	1 352,25 €	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	102 236,15 €	31 000,00 €	97 641,99 €	-	- 4 594,16 €	-4,5%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	592,12 €	10 000,00 €	- €	0,0%	- 592,12 €	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>13 794 174,77 €</b>	<b>18 029 553,00 €</b>	<b>13 688 552,90 €</b>	<b>76%</b>	<b>- 105 621,87 €</b>	<b>-1%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	3 204 421,94 €	7 488 862,23 €	7 488 862,23 €	-	4 284 440,29 €	0%
042	Opération ordre entre sections	380 657,83 €	276 479,33 €	276 479,33 €	100%	- 104 178,50 €	-27%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>17 379 254,54 €</b>	<b>25 794 894,56 €</b>	<b>21 453 894,46 €</b>	<b>83%</b>	<b>4 074 639,92 €</b>	<b>23%</b>

Les recettes réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits des services (13,5 M€ en 2024 et 2023).  
Ils intègrent :
  - Les redevances directes pour la partie en régie et autres redevances (9,3 M€ en 2024 contre 9,2 M€ en 2023) ;
  - La facturation du service assainissement pour la partie en régie reversée ensuite au budget assainissement (1,5 M€ en 2024 et 2023) ;
  - Les ventes d'eau aux abonnés (2,6 M€ en 2024 contre 2,4 M€ en 2023).
- Des recettes exceptionnelles (0,1 M€ en 2024 et 2023).

## → Des dépenses d'exploitation stables

Déduction faite des opérations d'ordre (2,4 M€ de dotations aux amortissements), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7,5 M€ en 2024, contre 7,6 M€ en 2023. Elles présentent un taux de réalisation global de 71 % (79% en 2023). Elles se répartissent de la manière suivante :

### Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe eau potable

Dépenses d'exploitation							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
011	Charges à caractère général	4 168 782,89 €	5 000 000,00 €	3 777 157,24 €	76%	- 391 625,65 €	-9%
012	Charges de personnel	709 645,00 €	878 000,00 €	800 022,00 €	91%	90 377,00 €	13%
014	Atténuations de produits	506 545,00 €	559 000,00 €	559 000,00 €	100%	52 455,00 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	1 739 267,86 €	2 500 000,00 €	2 042 047,59 €	82%	302 779,73 €	17%
66	Charges financières	389 263,66 €	709 058,64 €	309 438,90 €	44%	- 79 824,76 €	-21%
67	Charges exceptionnelles	92 235,72 €	600 000,00 €	8 403,71 €	1%	- 83 832,01 €	-91%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 414,14 €	300 000,00 €	- €	0%	- 10 414,14 €	-100%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 616 154,27 €</b>	<b>10 546 058,64 €</b>	<b>7 496 069,44 €</b>	<b>71%</b>	<b>- 120 084,83 €</b>	<b>-2%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	2 274 238,04 €	2 583 057,94 €	2 412 133,94 €	93%	137 895,90 €	6%
023	Virement à la section d'investissement	- €	12 665 777,98 €	- €	0%	- €	-
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>9 890 392,31 €</b>	<b>25 794 894,56 €</b>	<b>9 908 203,38 €</b>	<b>38%</b>	<b>17 811,07 €</b>	<b>0%</b>

Les dépenses réelles d'exploitation comportent notamment :

- Les charges à caractère général (3,8 M€ en 2024 en diminution de 9% par rapport à 2023)

Ce poste correspond essentiellement aux dépenses suivantes :

- Les achats d'eau (2,9 M€ en 2024 contre 3,3 M€ en 2023) ;
- Les remboursements de frais entre le budget assainissement et le budget eau potable : 0,5 M€ ;

- Les autres charges de gestion courante (2 M€ en 2024 contre 1,7 M€ en 2023).

L'exécution budgétaire de ce poste comprend principalement les redevances assainissement, intégrées dans les factures d'eau en régie, qui sont reversées au budget annexe assainissement.

- Les charges de personnel (0,8 M€ contre 0,71 M€ en 2023).

Elles correspondent à la quote-part de charge de personnel facturée par le budget assainissement au regard des agents intervenant pour le service d'eau potable.

- Les charges exceptionnelles (8 K€ en 2024 contre 0.1M€ en 2023).

- Les atténuations de produits (0,5 M€ en 2024 restent stables).

Elles correspondent aux redevances pollution et modernisation des réseaux perçues sur les factures des usagers puis reversées à l'Agence de l'eau.

- Les charges financières (chapitre 66 : 0,3 M€ en 2024 contre 0,4 M€ en 2023).

## b) La section d'investissement du budget annexe eau potable

### ➔ Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre d'un montant de 2,4 M€, et de la reprise de résultat d'investissement (19,1 M€), les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4,5K€ en 2024 contre 35,3 M€ en 2023 (26,4M€ de subvention exceptionnelle versée en 2023 par le budget principal pour financer la programmation pluriannuelle d'investissement de la compétence eau potable). Elles se répartissent de la manière suivante :

### Evolution des recettes d'investissement du budget annexe eau potable

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	2 690 525,05 €		- €	- €	#DIV/0!	2 690 525,05 €	-100,0%
13	Subventions d'investissement reçues	26 647 071,00 €	4 374 078,86 €	- €	- €	0,0%	26 647 071,00 €	-100,0%
27	Autres immobilisations financières	- €	4 587,00 €	4 587,00 €	- €	100,0%	4 587,00 €	#DIV/0!
16	Emprunts et avances / cautions	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	#DIV/0!	6 000 000,00 €	-100,0%
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>35 337 596,05 €</b>	<b>4 378 665,86 €</b>	<b>4 587,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>35 333 009,05 €</b>	<b>-100%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	- €	12 665 777,98 €	- €	- €	0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 274 238,04 €	2 583 057,94 €	2 412 133,94 €	- €	93%	137 895,90 €	6%
041	Opérations patrimoniales	- €	1 356 604,00 €	- €	- €	0%	- €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	19 091 901,88 €	19 091 901,88 €	- €	100%	19 091 901,88 €	-
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>37 611 834,09 €</b>	<b>40 076 007,66 €</b>	<b>21 508 622,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>54%</b>	<b>16 103 211,27 €</b>	<b>-43%</b>

### ➔ Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 10,7 M€ contre 18,5 M€ en 2023, soit une diminution de 7,8M€ (- 42 %).

### Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	41 334,19 €	1 249 451,55 €	93 356,56 €	41 741,02 €	7,5%	52 022,37 €	125,9%
21	Immobilisations corporelles	285 519,35 €	709 445,70 €	58 979,00 €	138 189,19 €	8,3%	226 540,35 €	-79,3%
23	Immobilisations en cours	10 688 481,28 €	33 448 627,08 €	9 025 539,63 €	4 011 572,48 €	27,0%	1 662 941,65 €	-15,6%
26	Participations et créances rattachées	21 300,00 €	35 400,00 €	21 200,00 €	- €	59,9%	- €	-
16	Remboursement dette / cautions	938 691,84 €	3 000 000,00 €	1 176 623,78 €	- €	39,2%	237 931,94 €	25,3%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>11 975 326,66 €</b>	<b>38 442 924,33 €</b>	<b>10 375 698,97 €</b>	<b>4 191 502,69 €</b>	<b>27%</b>	<b>1 599 627,69 €</b>	<b>-13%</b>
040	Opération ordre entre sections	380 657,83 €	276 479,33 €	276 479,33 €	- €	100%	- 104 178,50 €	-27%
041	Opérations patrimoniales	- €	1 356 604,00 €	- €	- €	0%	- €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 163 947,72 €	- €	- €	- €	-	- 6 163 947,72 €	-
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>18 519 932,21 €</b>	<b>40 076 007,66 €</b>	<b>10 652 178,30 €</b>	<b>4 191 502,69 €</b>	<b>27%</b>	<b>- 7 867 753,91 €</b>	<b>-42%</b>

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 10,6 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 9,2 M€ (11 M€ en 2023) ;

Les dépenses d'équipement concernent :

- Les travaux de renouvellement des unités de distribution d'eau potable pour 5,5M€ ;
- Les travaux d'interconnexion du réseau canalisation Limay-Fontenay pour 1,4M€ ;
- Les travaux sur les réseaux de distribution, les branchements et les ouvrages d'eau potable pour 2,3 M€ en 2024.

- Le remboursement du capital de la dette pour 1,2 M€ en 2024 contre 0,9 M€ en 2023 ;
- Les opérations d'ordre d'un montant de 0,3 M€ pour les amortissements des subventions d'investissement reçues.

### 3. Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe Parcs d'Activité Economique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Gravier ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Limay - Hauts Reposoirs.
- Les Mureaux - Les Garennes
- *Gargenville - Les Garennes (pas de travaux engagés en 2024- travaux finis)*

#### a) La section de fonctionnement du budget annexe PAE

L'exécution budgétaire 2024 cumulé du budget annexe parcs d'activité économique comporte en fonctionnement des recettes de 8,1 M€ et des dépenses de 2,1 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2023 (+ 6 M€), l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à + 6 M€.

Les opérations 2024 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de - 1,5 M€. Après prise en compte du résultat déficitaire d'investissement 2023 reporté et en l'absence de reste à réaliser (- 6,4 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de - 7,5 M€.

#### **Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parc d'activité économique**

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
70	Produits des services	- €	4 329 475,00 €	- €	0%	- €	#DIV/0!
74	Dotations, subventions	- €	296 250,00 €	- €	0%	- €	-
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	-	- €	-
77	Produits exceptionnels	3 240,29 €	- €	- €	-	3 240,29 €	-
<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>		<b>3 240,29 €</b>	<b>4 625 725,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- 3 240,29 €</b>	<b>-100%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 995 625,79 €	5 995 625,79 €	5 995 625,79 €	100%	- €	0%
042	Opération ordre entre sections	2 500 248,89 €	12 279 090,00 €	2 128 297,63 €	17%	- 371 951,26 €	-15%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>8 499 114,97 €</b>	<b>22 900 440,79 €</b>	<b>8 123 923,42 €</b>	<b>35%</b>	<b>- 375 191,55 €</b>	<b>-4%</b>

Dépenses de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024/ CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
011 Charges à caractère général	1 539 569,41 €	5 888 143,00 €	1 122 081,17 €	19%	- 417 488,24 €	-27%	
65 Autres charges de gestion courante	1,69 €	100,00 €	0,72 €	1%	- 0,97 €	-	
66 Charges financières	- €	15 000,00 €	- €		- €	-	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>1 539 569,41 €</b>	<b>5 903 243,00 €</b>	<b>1 122 081,89 €</b>	<b>19%</b>	<b>- 417 487,52 €</b>	<b>-27%</b>	
042 Opérations d'ordre entre sections	963 918,08 €	6 399 690,00 €	1 006 216,46 €	16%	42 298,38 €	4%	
023 Virement à la section d'investissement	- €	10 597 507,79 €	- €	0%	- €	-	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 503 487,49 €</b>	<b>22 900 440,79 €</b>	<b>2 128 298,35 €</b>	<b>9%</b>	<b>- 375 189,14 €</b>	<b>-15%</b>	

L'aménagement des PAE s'est poursuivi en 2024 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui ont diminué de - 27%.

Les principales dépenses comprennent notamment les acquisitions liées au PAE Limay-Porcheville les Hauts-Reposoirs (0,6 M€), et du PAE de Morainvilliers (0,5 M€ acquisitions et études).

#### b) [La section d'investissement du budget annexe PAE](#)

#### **Evolution de la section d'investissement du budget annexe parcs d'activité économique**

Recettes d'investissement								
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2023 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
16 Emprunts et avances / cautions	- €	1 679 735,95 €	- €	- €	0,0%	- €	-	
<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>- €</b>	<b>1 679 735,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	10 597 507,79 €	- €	- €	0,0%	- €	-	
040 Opérations d'ordre entre sections	963 918,08 €	6 399 690,00 €	1 006 216,46 €	- €	15,7%	42 298,38 €	4,4%	
<b>Total recettes investissement</b>	<b>963 918,08 €</b>	<b>18 676 933,74 €</b>	<b>1 006 216,46 €</b>	<b>- €</b>	<b>5,4%</b>	<b>42 298,38 €</b>	<b>4,4%</b>	

Dépenses d'investissement								
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024/ CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023	
040 Opération ordre entre sections	2 500 248,89 €	12 279 090,00 €	2 128 297,63 €	- €	17,3%	- 371 951,26 €	-14,9%	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	4 861 512,93 €	6 397 843,74 €	6 397 843,74 €	- €	100,0%	1 536 330,81 €	31,6%	
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>7 361 761,82 €</b>	<b>18 676 933,74 €</b>	<b>8 526 141,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>45,7%</b>	<b>1 164 379,55 €</b>	<b>15,8%</b>	

En dehors des écritures d'ordre liées à la gestion des stocks, concordantes avec celles effectuées en fonctionnement, la section d'investissement n'enregistre que le déficit d'investissement reporté (- 6,4 M€).

#### 4. Budget annexe déchets

Le budget annexe déchets a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 permettant de faciliter la lisibilité budgétaire de cette compétence.

L'exécution budgétaire 2024 du budget annexe déchets comporte en fonctionnement des recettes de 78,7 M€ et des dépenses de 68,4 M€. Avec le résultat de fonctionnement reporté de 2023 (7,6 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de clôture 2024 de + 10,4 M€.

Les opérations 2024 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de + 2,7 M€. Après prise en compte du résultat reporté (+ 0,90 M€), et du solde des restes à réaliser (-5,3 M€), le résultat d'investissement est porté à -2,6 M€.

Le résultat global à fin 2024, restes à réaliser compris, s'établit à + 7,7 M€ contre + 7,6 M€ en 2023 et + 2,9 M€ en 2022, année de création du budget annexe, donc sans restes à réaliser.

Il est à noter qu'avec l'obligation qui impose aux collectivités de proposer aux usagers une solution de tri à la source des biodéchets, des évolutions à la hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à prévoir.

##### a) [La section de fonctionnement](#)

##### → Les recettes de fonctionnement

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 71,2 M€ en 2024 avec un taux de réalisation de 97 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

#### **Evolution des recettes de fonctionnement du budget annexe déchets**

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR 2023)	CA 2024	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022	
70	Produits des services	2 885 938,36 €	2 420 000,00 €	104,4%	- 359 194,22 €	-12,4%	
731	Impôts et taxes	47 495 989,00 €	56 900 000,00 €	100,5%	9 686 271,00 €	20,4%	
74	Dotations, subventions	2 757 678,66 €	2 985 300,00 €	128,6%	1 081 775,58 €	39,2%	
75	Autres produits de gestion courante	19 974 940,51 €	10 745 000,00 €	70,7%	- 12 374 100,69 €	-61,9%	
77	Produits exceptionnels	180 134,09 €	200 000,00 €		- 174 603,29 €	-96,9%	
78	Reprises sur amortissements et provisions		300 000,00 €				
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>73 294 680,62 €</b>	<b>73 550 300,00 €</b>	<b>97%</b>	<b>- 2 139 851,62 €</b>	<b>-3%</b>	
042	Opération ordre entre sections	4 843,43 €	4 844,00 €	100%	- €	0%	
002	Résultat reporté de fonctionnement	444 123,45 €	7 586 835,04 €	100%	7 142 711,59 €	1608%	
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>73 743 647,50 €</b>	<b>81 141 979,04 €</b>	<b>97%</b>	<b>5 002 859,97 €</b>	<b>7%</b>	

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent principalement :

- Les produits des services (2,5 M€ en 2024 contre 2,9 M€ en 2023).  
Ils intègrent principalement :
  - o Les produits réglés par la société EMTA d'un montant total de 1,9 M€ suivant l'avenant n°2 du bail emphytéotique signé le 7 avril 2006 entre la CAMY et EMTA ;
  - o La vente de composteurs à hauteur de 0,05 M€ ;

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 57,2 M€ (47,5 M€ en 2023)

La croissance significative de ce produit résulte de la démarche globale d'harmonisation de la compétence déchets tant pour la réduction de son coût que pour l'harmonisation des taux de TEOM en fonction du service rendu ou la suppression des exonérations sur délibération.

Il est à noter que les attributions de compensation des communes ont été corrigées et diminuées à hauteur de 8 M€ à la suite des travaux engagés sur l'harmonisation de la TEOM afin de réduire leur participation historique à la compétence déchets.

- Les participations et dotations (3,8 M€ contre 2,7 M€ en 2023)
- Les autres produits de gestion courantes (7,6 M€)  
Ils intègrent principalement :
  - o La prise en charge du déficit du budget annexe déchets par le budget principal à hauteur de 2M€ soit une baisse de 61,9% ;
  - o Les recettes issues du traitement et de la valorisation des déchets (CITEO, SUEZ...) 2 M€ contre 2,3 M€ en 2023 ;
  - o La Communauté urbaine a perçu 1,1 M€ en 2024 contre 1 M€ en 2023 de la Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France au titre du traitement et du tri des emballages réalisés en 2022.

### → Les dépenses de fonctionnement

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 64,8 M€ en 2024 avec un taux de réalisation de 95 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

#### Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR2023)	CA 2024	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2024/ CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
011	Charges à caractère général	54 514 913,33 €	61 000 000,00 €	57 845 355,41 €	95%	3 330 442,08 €	6,1%
012	Charges de personnel	2 251 377,38 €	2 985 000,00 €	2 949 270,52 €	99%	697 893,14 €	31,0%
65	Autres charges	3 676 030,19 €	3 971 000,00 €	3 970 922,30 €	100%	294 892,11 €	8,0%
67	Charges exceptionnelles	3 582,13 €	200 000,00 €	30 861,16 €	15%	27 279,03 €	761,5%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	- €	300 000,00 €	- €	0%	- €	-100,0%
	<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>60 445 903,03 €</b>	<b>68 456 000,00 €</b>	<b>64 796 409,39 €</b>	<b>95%</b>	<b>4 350 506,36 €</b>	<b>7,2%</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	8 248 113,94 €	- €	0%	- €	-
042	Opérations d'ordre entre sections	2 448 509,83 €	4 437 865,10 €	3 584 029,10 €	81%	1 135 519,27 €	46,4%
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>62 894 412,86 €</b>	<b>81 141 979,04 €</b>	<b>68 380 438,49 €</b>	<b>84%</b>	<b>5 486 025,63 €</b>	<b>8,7%</b>

Les dépenses réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les charges à caractère général (57,8 M€ en 2024 contre 54,5 M€ en 2023 soit une augmentation de 6%).

Elles intègrent principalement :

- Les contrats de prestations de services : 54,9 M€ en 2024 contre 51,9 M€ en 2023, dont :
  - 23 M€ pour la collecte des déchets en porte-à-porte (22,2 M€ en 2023) ;
  - 17,1 M€ pour le transport et l'incinération des déchets collectés (16,1 M€ en 2023) ;
  - 7,8 M€ en 2024 pour la gestion des 14 déchèteries du territoire (7,5 M€ en 2023) ;
  - 3,9 M€ pour le tri des déchets ménagers (3,4 M€ en 2023) ;
  - 1,9 M€ pour la collecte en point d'apport volontaire (1,6 M€ en 2023).
- Le remboursement des frais de structures au budget principal pour le montant de 2,1 M€ (1,9 M€ en 2023) ;
- Les charges de personnel : 3 M€ (2,3 M€ en 2023 soit une augmentation de 31% en raison des nombreuses créations de postes validées fin 2023).
- Les autres charges de gestion courante (4 M€ en 2024, en augmentation de 8 % par rapport à 2023).

Elles intègrent principalement :

- Les participations aux charges communales : 3,6 M€ ;
- Le reversement à la Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France des soutiens des éco-organismes et des recettes de la vente des matériaux recyclables : 0,4 M€.

## b) [La section d'investissement](#)

### → Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 4,2 M€ en 2024 avec un taux de réalisation de 128 % et correspondent essentiellement au FC TVA perçu.

### Recettes d'investissement du budget annexe déchets – année 2023

Recettes d'investissement								
	apitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR2024)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
10		3 100 501,62 €	3 262 399,60 €	4 192 170,40 €	34 643,60 €	128%	1 091 668,78 €	28%
13		- €	- €	- €	- €			
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>3 100 501,62 €</b>	<b>3 262 399,60 €</b>	<b>4 192 170,40 €</b>	<b>34 643,60 €</b>	<b>128,5%</b>	<b>1 091 668,78 €</b>	<b>35,2%</b>
021	ionnement	- €	8 248 113,94 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	ns	2 448 509,83 €	4 437 865,10 €	3 584 029,10 €	- €	80,8%	1 135 519,27 €	46,4%
041		- €	850 000,00 €	10 599,36 €	- €			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 571,69 €	901 719,16 €	901 719,16 €		100,0%	825 147,47 €	-
<b>Total recettes investissement</b>		<b>5 549 011,45 €</b>	<b>17 700 097,80 €</b>	<b>8 688 518,02 €</b>	<b>34 643,60 €</b>	<b>49,1%</b>	<b>3 139 506,57 €</b>	<b>56,6%</b>

### → Les dépenses d'investissement

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 6 M€ en 2023 avec un taux de réalisation de 35 %.

## Dépenses d'investissement du budget annexe déchets

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2023	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR2023)	CA 2024	Reste à Réaliser au 31/12/24	% CA 2024 / CREDITS OUVERTS 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023 en M€	% évolution CA 2024 / CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	232 933,28 €	3 007 268,14 €	372 272,71 €	342 789,30 €	12%	139 339,43 €	60%
21	Immobilisations corporelles	4 443 770,76 €	12 708 981,66 €	5 556 999,19 €	5 018 117,05 €	44%	1 113 228,43 €	25%
23	Travaux	42 316,51 €	1 129 004,00 €	25 180,05 €	18 639,01 €	2%	- 17 136,46 €	-40%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>4 719 020,55 €</b>	<b>16 845 253,80 €</b>	<b>5 954 451,95 €</b>	<b>5 379 545,36 €</b>	<b>35%</b>	<b>1 235 431,40 €</b>	<b>26%</b>
040	Opération ordre entre sections	4 843,43 €	4 844,00 €	4 843,43 €	- €	100%	- €	0%
041	Opérations patrimoniales		850 000,00 €	10 599,36 €		1%		
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>4 723 863,98 €</b>	<b>17 700 097,80 €</b>	<b>5 969 894,74 €</b>	<b>5 379 545,36 €</b>	<b>34%</b>	<b>1 235 431,40 €</b>	<b>26%</b>

Les dépenses d'investissement correspondent aux principales dépenses d'équipement suivantes :

- 4,8 M€ au titre des équipements et des travaux tels que la mise en place de points et de bornes d'apport volontaire aériennes ou enterrées ou la commande de bacs ;
- 0,6M€ concerne les travaux de réhabilitation des déchèteries ;
- 0,3 M€ pour l'achat de composteurs ;
- 0,2 M€ concerne le déploiement de la fibre sur les déchèteries de Gargenville et Limay ;
- 0,1 M€ au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement et l'optimisation d'un système de collecte pneumatique des déchets ménagers à Poissy.

## ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Concernant le budget principal, un emprunt de 2,3 M€ a été souscrit en décembre 2024 mais ne sera mobilisé qu'en 2025.

Concernant le budget annexe eau potable, une ligne de trésorerie a été souscrite pour un montant de 6 M€ sur le budget eau potable pour faire face aux besoins de trésorerie en 2024.

Concernant le budget assainissement, 3 emprunts Dexia à taux variables ont été remboursés pour un montant de 0,5 M€ car le montant des intérêts était élevé au regard du capital restant dû.

Sur l'exercice 2024, 4 emprunts se sont éteints sur le budget principal, 14 sur le budget assainissement, et 6 sur le budget eau potable.

Par ailleurs, au 01/01/2024, la Communauté urbaine a intégré les emprunts du SIARH (dissous au 31/12/2023) : 5 emprunts sur le budget principal au titre des eaux pluviales, et 9 emprunts sur le budget assainissement.

Au 31 décembre 2024, l'encours à rembourser s'élevait à 138 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024	
Encours	147 992 437,97 €	138 367 751,15 €	↘
Nombre d'emprunts	257	248	↘
Dispo. Ligne trésorerie	4 000 000,00 €	6 000 000,00 €	↗
Durée résiduelle	16 ans 2 mois	15 ans 5 mois	↘
Vie moyenne résiduelle	8 ans 2 mois	7 ans 10 mois	↘

La répartition de l'encours entre les différents budgets est décrite dans le tableau ci-dessous :

Budget	Capital restant dû	%
Budget Principal	91 178 120,72 €	65,90%
Budget Régie Assainissement	30 985 404,41 €	22,39%
Budget Régie de l'Eau Potable	16 204 226,02 €	11,71%
<b>Total</b>	<b>138 367 751,15 €</b>	<b>100%</b>

Le coût de l'annuité de la dette entre les différents budgets est décrit dans le tableau ci-dessous :

Coût de l'annuité de la dette consolidé pour 2024			
Budget	Remboursement capital 2024	remboursement intérêts 2024	coût annuité de la dette 2024
Budget Principal	7 374 510,86 €	873 096,90 €	8 247 607,76 €
Budget Régie Assainissement	3 233 879,28 €	827 631,92 €	4 061 511,20 €
Budget Régie de l'Eau Potable	1 176 623,78 €	306 041,37 €	1 482 665,15 €
<b>Total</b>	<b>11 785 013,92 €</b>	<b>2 006 770,19 €</b>	<b>13 791 784,11 €</b>

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	135 130 042,03 €	97,66%
Indexé	3 153 375,79 €	2,28%
Structuré	84 333,33 €	0,06%
<b>Total</b>	<b>138 367 751,15 €</b>	<b>100%</b>

La structure de la dette au 31 décembre 2024 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe à hauteur de 97,66 % (97,27 % en 2023) ;
- Taux variable à hauteur de 2,28 % (2,62 % en 2023), dont 35 % sont indexés au livret A, 20,61% à l'Euribor trois mois, 43,86 % TAG/TAM et 0,53 % autres (CMS, TEC/BTAN)). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués.

➤ Prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	%
La Banque Postale	29 950 000,00 €	21,65%
Caisse d'Epargne	28 421 160,24 €	20,54%
Crédit Agricole	20 517 268,44 €	14,83%
Société Générale	16 816 327,10 €	12,15%
CAFFIL/LBP	16 387 500,00 €	11,84%
Ag. de l'eau Seine Normandie	13 829 119,27 €	9,99%
Sté de Fin. Local	9 033 418,63 €	6,53%
Crédit Coopératif	1 531 915,06 €	1,11%
Banque des Territoires	1 296 922,25 €	0,94%
Crédit Mutuel	584 120,16 €	0,42%
<b>Total</b>	<b>138 367 751,15 €</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024, la Banque Postale reste le premier partenaire financier de la Communauté urbaine avec près de 21,65 % de l'encours de la dette (+ 11,84% CAFFIL/LBP) devant la Caisse d'Epargne 20,54 %, le Crédit agricole reste le troisième partenaire financier avec 14,83 % de l'encours de dette.

➤ Tranche de taux :

Tranche de taux	Capital restant dû	2023%	% en 2024
0%-1%	90 590 890,37 €	64,43%	65,47%
1%-2%	18 140 484,70 €	14,02%	13,11%
2%-3%	2 206 333,89 €	0,94%	1,59%
3%-4%	9 093 849,21 €	7,24%	6,57%
4%-5%	17 397 742,91 €	12,36%	12,57%
>5%	938 450,07 €	1,02%	0,68%
<b>Total</b>	<b>138 367 751,15 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le taux global sur l'exercice 2024 était de 1,34 %, identique à celui de l'année 2023.

La majorité des emprunts ont un taux d'intérêt inférieur à 1 % (65,47 %) notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque Postale en décembre 2021 pour un montant global de 29 M€ au taux de 0,67 %.

## ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La CLECT de 2023 pour l'harmonisation de la TEOM prévoyait la restitution de recettes historiques pour 7,8 M€ à partir de 2024. Le total des AC passe donc de 53,4 M€ en 2023 à 61,2 M€ en 2024

<b>Attributions de compensation 2023</b>					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2023
739211	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	67,8 M€	73 211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	3,0 M€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>67,8 M€</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>3,0 M€</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT		2023
13246	AC d'investissement à verser au titre de l'année N/années antérieures	0 M€	13246	AC d'investissement à recevoir au titre de l'année N/années antérieures	11,4 M€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>11,4 M€</b>

<b>Attributions de compensation 2024</b>					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2024
739211	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	75,2 M€	73 211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	2,6 M€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>75,2 M€</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2,6 M€</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT		2024
13246	AC d'investissement à verser au titre de l'année N/années antérieures	0 M€	13246	AC d'investissement à recevoir au titre de l'année N/années antérieures	11,4 M€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>11,4 M€</b>